



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

## Seizième séance

Lundi 17 juin 2002, 10 heures

Présidence de M. Elmiger et de M. Hussain

### DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION ET ADOPTION

Le PRÉSIDENT (M. ELMIGER) — La Conférence est saisie ce matin du deuxième rapport de la Commission de proposition, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 4-2. Ce rapport comprend deux parties: la première concerne le retrait de 20 recommandations et la deuxième la soumission d'un projet de résolution sur l'économie informelle et les obstacles et subventions au commerce international, en particulier, des produits agricoles.

Je donne la parole à Monsieur l'Ambassadeur Soltanieh, président et rapporteur de la Commission de proposition, qui va nous présenter le rapport.

*Original anglais:* M. SOLTANIEH (*délégué gouvernemental, République islamique d'Iran; président et rapporteur de la Commission de proposition*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. C'est pour moi un honneur que de présenter à la Conférence le deuxième rapport de la Commission de proposition que vous trouverez dans le *Compte rendu provisoire* n° 4-2 et qui contient les propositions de retrait de 20 recommandations ainsi que le renvoi d'un projet de résolution à la Commission de l'économie informelle.

La Commission de proposition a appuyé la proposition formulée par le Conseil d'administration de retirer les 20 recommandations en question. Cette proposition résulte des conclusions du Groupe de travail sur la politique de révision des normes, groupe de travail créé par le Conseil d'administration en 1995 et qui a mené à bonne fin ses travaux au mois de mars de cette année.

Le retrait de ces recommandations fait suite à la décision prise par la Conférence en juin 2000 de retirer une première série de cinq conventions jugées obsolètes. C'est une nouvelle étape vers la modernisation et la rationalisation de l'ensemble des normes internationales du travail.

Je suis heureux de vous signaler que les travaux de la Commission de proposition ont été marqués par le même esprit de consensus qui avait régné tout au long des réunions du groupe de travail. La Commission de proposition a fait sienne la proposition du Conseil d'administration de retirer ces recommandations internationales.

A la lumière de ce rapport, la Conférence souhaitera peut-être prendre la décision préliminaire qui est requise pour le retrait des 20 recommandations obsolètes en question. La commission a décidé d'approuver le retrait des 20 recommandations par une motion unique.

En vertu des articles du Règlement de la Conférence applicables à la commission, la Conférence doit suivre la même procédure lors du vote final qui se déroulera demain, mardi 18 juin et qui portera sur le retrait des 20 recommandations devant être approuvé par la Conférence en une seule fois.

Deuxièmement, la Commission de proposition a également étudié la question du renvoi d'un projet de résolution sur l'économie informelle et les obstacles et subventions au commerce international, en particulier des produits agricoles, qui avait été soumis par le gouvernement de l'Argentine, au titre de la question VI de l'ordre du jour de la Conférence, conformément à l'article 15 du Règlement de la Conférence.

D'après l'avis du Conseiller juridique, la commission a cru comprendre qu'elle n'avait pas d'autre choix que de renvoyer la résolution à une commission de la Conférence. Bien qu'il soit reconnu que, sur le fond, la résolution va au-delà des questions dont est saisie la Commission de l'économie informelle, la Commission de proposition a accepté de renvoyer la résolution à cette commission.

La commission a toutefois relevé que si cela devait se produire à nouveau l'an prochain, beaucoup de ses membres considéreraient qu'il s'agit d'un abus de procédure.

Je recommande à la Conférence d'adopter le rapport de la Commission de proposition.

Le PRÉSIDENT — Avez-vous des observations à formuler au sujet de ce rapport?

En l'absence d'observations de votre part, je vous propose de passer à l'adoption du rapport, et notamment de la première partie, qui traite du retrait de 20 recommandations.

Dans le point appelant une décision, la Conférence est invitée à prendre la décision préliminaire, mentionnée au paragraphe 3 de l'article 45bis du Règlement de la Conférence, pour le retrait des 20 recommandations énumérées dans le document.

Etant donné que le Conseil d'administration a décidé par consensus que ces 20 recommandations étaient obsolètes, et compte tenu du fait que le bureau de la Commission de proposition recommande à la Conférence d'approuver le retrait des 20 recommandations en bloc, puis-je considérer que la proposition d'un vote unique sur le retrait des 20 recommandations est adoptée?

(Il en est ainsi décidé.)

Je donne la parole au représentant des employeurs de l'Inde.

*Original anglais:* M. ANAND (*délégué gouvernemental, Inde*) — Je voudrais formuler une demande. Chaque année, pendant la Conférence, il y a un point qui concerne l'examen d'anciennes conventions et recommandations: si un retrait doit être décidé, cela devrait être décidé pendant la Conférence.

Le PRÉSIDENT — Je remercie le délégué des employeurs de l'Inde. Je puis lui assurer que son intervention sera consignée dans le *Compte rendu provisoire* de cette séance.

Conformément à ce qu'a mentionné le président et rapporteur de la commission, un vote électronique par appel nominal aura lieu demain, mardi 18 juin, pour confirmer en bloc le retrait de ces 20 recommandations.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le deuxième rapport de la Commission de proposition dans son ensemble?

*(Le rapport est adopté dans son ensemble.)*

RATIFICATION  
DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL  
PAR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, LA SLOVAQUIE  
ET LE JAPON

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence qu'en date du 14 juin 2002, le Directeur général a enregistré les ratifications suivantes: la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, par la République de Moldova; la ratification de la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, par la Slovaquie (cette dernière ratification m'est d'autant plus agréable à annoncer qu'il s'agit de la première ratification obtenue pour la plus récente des conventions adoptées par l'OIT); enfin, la ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, par le Japon.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION (*suite*)

Le PRÉSIDENT — Nous reprenons maintenant la discussion générale du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original anglais:* M. HASSEN (*ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie*) — Au nom du gouvernement de la République démocratique fédérale d'Ethiopie, et en mon propre nom, je tiens à féliciter le Président de son élection à la présidence de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence, ainsi que les autres membres du Bureau.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter le Bureau international du Travail pour les rapports très complets qui ont été préparés pour la Conférence.

Il va sans dire qu'il est parfaitement pertinent et approprié pour l'Organisation internationale du Travail d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence la

question de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette Déclaration a été considérée à juste titre comme un outil important dans la lutte contre les effets néfastes de la mondialisation, qui peuvent être la cause de beaucoup d'injustices sociales. On reconnaît également que les quatre catégories de principes et de droits qui figurent dans la Déclaration ont beaucoup d'éléments en commun avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout particulièrement lorsqu'il est question du monde du travail.

C'est conscient de ce fait que le gouvernement de l'Ethiopie attache une importance considérable à la question des normes internationales du travail. Les conventions et les recommandations de l'OIT ont été les principes directeurs ayant guidé toutes les étapes du programme de réforme mené par l'Ethiopie dans le domaine du travail. Notre loi nationale sur le travail garantit les droits fondamentaux des travailleurs. Nous révisons actuellement cette loi afin de la mettre en conformité avec les conventions de l'OIT, pour surmonter un certain nombre de problèmes existant en matière d'application.

Au sujet de notre collaboration avec l'OIT, je tiens d'ailleurs à féliciter le bureau d'Addis-Abeba de l'OIT pour sa contribution. Nous coopérons étroitement avec ce bureau et nous bénéficions des programmes de coopération technique de l'OIT et des services spécialisés pour la plupart de nos domaines prioritaires en matière de développement social et économique.

L'Ethiopie construit à l'heure actuelle les institutions essentielles pour la démocratie et elle est sur la voie du progrès économique. Souhaitant encourager le développement et lutter contre la pauvreté, le pays a mis en œuvre un certain nombre de politiques et de stratégies, notamment une stratégie de lutte contre la pauvreté. La politique, la stratégie et les systèmes du développement rural joueront aussi un rôle clé pour transformer l'existence de la population au niveau local en encourageant un développement économique fort et durable. Nous avons également mis en œuvre un programme de réforme de la fonction publique afin de mettre en place des orientations politiques favorables à la formation et à l'avancement des fonctionnaires de sorte qu'ils puissent offrir des services efficaces au public.

Pour ce qui est de la santé des travailleurs, nous sommes parfaitement conscients du fait qu'au cours des vingt dernières années, l'apparition du VIH/SIDA a aggravé les problèmes socio-économiques et le pays s'est trouvé confronté à des difficultés très importantes en matière sociale, humanitaire et économique. Bien entendu, l'augmentation rapide des décès dans la classe la plus productive de la société vient menacer notre effort en matière de développement. Aussi, dans le cadre d'un mécanisme de protection et de surveillance, le gouvernement de l'Ethiopie a mis en place un secrétariat d'un Conseil national pour la lutte contre le VIH/SIDA, afin d'organiser et coordonner les efforts pour lutter contre cette pandémie et de tout faire pour que l'on puisse soigner les personnes touchées par le VIH/SIDA.

Notre pays s'efforce d'instaurer les principes de la consultation tripartite et du dialogue social pour assurer la participation de toutes les parties prenantes à tous les aspects de la vie sociale et économique. En outre, les autorités publiques favorisent la trans-

parence et la responsabilité dans leur processus de décision.

Cette année, un autre point important est inscrit à l'ordre du jour de la Conférence, il s'agit de l'économie informelle. Nous attachons à cette question la plus grande importance.

En conclusion, j'aimerais souhaiter plein succès pour les travaux de la Conférence, mais j'aimerais également dire que mon gouvernement regrette les commentaires auxquels les partenaires sociaux sont parvenus samedi dernier à la Commission de l'application des normes au sujet du cas n° 1888 présenté contre mon pays. La volonté politique de mon gouvernement et les progrès importants qui ont été réalisés n'ont malheureusement pas été appréciés à leur juste valeur.

Malheureusement, la volonté manifestée par mon gouvernement de régler les questions en suspens et l'intervention de mon ministre, n'ont pas permis de modifier la position négative à laquelle était parvenue la commission d'experts et les partenaires sociaux. Les commentaires et les conclusions qui ont été exprimés contre mon pays sont partiels et très décourageants quant aux tentatives de mon gouvernement d'établir le dialogue social et le partenariat. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra progresser, à moins que ces procédures, qui nous paraissent biaisées, ne disparaissent complètement.

*Original anglais:* M. ANAND (*délégué des employeurs, Inde*) — Depuis 1971, je me suis souvent tenu à cette tribune, intervenant dans des débats pour trouver des solutions au problème persistant de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. J'ai été inspiré à cet égard par la Déclaration de Philadelphie. Nous avons connu des décennies de développement, mais on n'a pas trouvé de solutions durables au chômage et à l'éradication de la pauvreté.

Les employeurs ont toujours affirmé, en particulier depuis les années soixante-dix, que des petites et des micro-entreprises viables étaient le fondement du développement de l'esprit d'entreprise qui seul peut permettre à la génération actuelle de s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'humanité. C'est dans ce contexte que le porte-parole des employeurs, M. Oechslin, qui a été le Président de la Conférence internationale du Travail, avait dit ici même qu'en exigeant un programme particulier pour les petites et micro-entreprises, l'Organisation internationale des employeurs ne demandait pas une faveur pour certains employeurs mais bien la possibilité de créer des emplois. C'est pourquoi M. Francis Blanchard, alors Directeur général du BIT, avait créé un service spécial à cette fin. Mais il avait été difficile de faire comprendre à son successeur la logique de cette mesure. L'OIT, dans l'ensemble, ne connaissait pas le monde de l'entreprise, et beaucoup de ses fonctionnaires n'en avaient pas une expérience directe.

Le rapport à l'examen sur l'exécution du programme se distingue des rapports précédents. Outre l'excellente qualité de sa présentation, son contenu est novateur. Il est le signe d'un nouveau départ promoteur, ce qui est essentiel pour un développement humain durable.

J'appuie sans réserve la confiance et l'optimisme que le Directeur général exprime dans sa préface au rapport. Moi aussi, j'estime que nous avons fait des progrès constructifs dans la création de conditions favorables au développement. Mais, comme le Direc-

teur général l'indique, il reste encore beaucoup à faire. J'aimerais rappeler humblement au Directeur général l'observation qu'il a formulée dans son discours de clôture à la 89<sup>e</sup> session de la Conférence, l'année dernière, à propos du principal aspect de ses fonctions et obligations: «S'il est un message essentiel à retenir de cette session de la Conférence, c'est que, tous ensemble, nous devons maintenant passer, dans notre programme en faveur du travail décent, de l'aspiration à l'action, je souligne ces mots: passer de l'aspiration à l'action, de la conception à la mise en œuvre, d'une vision à une politique». Moi aussi, je pense qu'il faut des initiatives fermes et appropriées pour aller dans ce sens.

Nous avons discuté de ces questions au mois d'août, officiellement ou non, à la réunion régionale asienne à Bangkok. Nous avons estimé à cette occasion que la coopération technique pour la mise en place d'infrastructures sociales, qui dépend des ressources et de la bonne volonté des pays donateurs, devrait être institutionnalisée par une coopération tripartite, et administrée avec les institutions financières internationales. Dans ce cadre, M. Nodera, Directeur régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, ses collaborateurs et la Banque asiatique de développement, méritent nos remerciements et nos félicitations pour avoir conclu le premier protocole d'entente à Shanghai, le 9 mai 2002. J'espère que les autres mesures envisagées seront prises rapidement, dans la région et dans d'autres régions, avec la participation d'autres institutions, internationales ou régionales, de financement du développement. L'Industrial Finance Corporation of India, qui est l'institution financière nationale de l'Inde, a déjà financé et établi l'institut pour la mise en valeur des ressources humaines à Jaipur (Rajasthan), qui a conclu un protocole d'entente avec l'OIT. Ce type d'activités doivent être actualisées et perfectionnées. Elles pourront servir de modèle et être menées dans d'autres pays, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Je souhaite attirer l'attention des participants de la Conférence sur ces régions. Le Directeur général, dans son discours d'ouverture de la Conférence, a dit: «Aujourd'hui, plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont sous-employés ou travaillent pour des salaires de misère [...] nous aurons besoin d'ici dix ans de quelque 500 millions d'emplois, presque uniquement dans les pays en développement, pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail, des jeunes et des femmes essentiellement.» Dans mon pays, l'Inde, nous souffrons de cette situation permanente parce que nous n'avons pas une politique de formation suffisamment efficace. Ainsi, parmi les 19-24 ans, des millions de personnes sont au chômage et 5 pour cent à peine ont des compétences professionnelles.

Dans ce domaine, l'ensemble du monde en développement a un écart considérable à combler pour rattraper les pays développés. Il est impérieux que des protocoles d'entente analogues à celui qui a été conclu pour l'Asie et le Pacifique entre la Banque asiatique de développement et l'OIT soient conclus partout et adoptés dans le cadre du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité, dans les régions et au centre de Turin.

Il nous faut absolument mettre en place un réseau mondial d'institutions. Avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais rappeler la citation du Secrétaire général de l'ONU qui a été faite par mon jeune ami, M. Farhat Hussain, Vice-président de la Confé-

rence, sur la génération actuelle qui est formée d'enfants, de parents, de grands-parents. Vous, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, êtes peut-être grands-pères comme je le suis. Notre génération a quitté l'enfance. Mais lorsque j'envisage l'avenir, je me demande, nous qui avons bénéficié des fruits du travail de nos aînés, quel environnement mondial nous laisserons aux générations futures. L'humanité, la survie même de l'humanité est en jeu et le chômage des jeunes ne cesse de croître. L'avenir s'oriente-t-il vers la coopération ou vers la confrontation? Laisserons-nous à nos enfants un monde d'espoir ou de désespoir? N'avons-nous pas l'obligation d'œuvrer ensemble pour leur assurer un avenir plus favorable? Répondre à cette question exige que l'on se penche sur les questions fondamentales du développement de l'humanité et sur l'intégration des sept éléments qui composent le préambule de la Déclaration de l'OIT de 1998.

Il faut également trouver une réponse constructive au débat sur la mondialisation, comme l'a souligné le Premier ministre de la Malaisie il y a quelques jours, ce dont s'occupe la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation. Voilà qui pourrait éclairer notre chemin.

Excusez-moi d'avoir dépassé le temps qui m'était imparti, mais j'espère que nous trouverons ici où est rassemblée l'élite du monde du travail, des éléments de réflexion sur les questions de la pauvreté et du développement des compétences. Avec les progrès considérables des technologies de l'information, la nouvelle génération est aujourd'hui bien informée et ne peut plus être trompée.

*Original espagnol: M. ABENTE BRUN (ministre de la Justice et du Travail, Paraguay)* — Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de son élection à ces hautes responsabilités à la tête de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Pour la République du Paraguay, être présent à cette occasion revêt une signification toute particulière. En effet, nous traversons une crise économique et sociale très grave qui affecte toute la population et en particulier les groupes les plus démunis.

Aux difficultés liées à la restructuration d'une économie en récession s'ajoute un scénario international, commercial qui se caractérise par le paiement de subventions et d'aides nationales dans les pays développés, qui ferment ainsi leur marché à d'autres producteurs et faussent les échanges, notamment le commerce des produits agricoles, un scénario qui a des effets véritablement dévastateurs sur l'économie de notre pays.

Cette situation économique a également une incidence extrêmement négative sur la stabilité politique du Paraguay. On voit, d'une part, les conséquences négatives de l'interruption d'un processus de réforme de l'Etat qui avait été engagé par le gouvernement et qui a opposé le secteur de l'entreprise et le gouvernement, d'une part, à certaines factions politiques et organisations syndicales et paysannes d'autre part.

Dans cette situation de divergence, le Paraguay a besoin plus que jamais — et la société l'exige — de la maturité de toutes les parties, des dirigeants syndicaux, des entrepreneurs, des partis politiques, du Congrès et du pouvoir exécutif pour encourager et consolider le dialogue social, une nécessité absolue pour promouvoir un développement solidaire.

C'est pour cela que le gouvernement du Paraguay mise sur le dialogue social, considéré comme l'un des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Nous misons en effet sur le dialogue social et sur le tripartisme, dans des conditions d'égalité, et nous persisterons à suivre cette orientation de l'OIT.

Soyez certains que le Paraguay montrera le même intérêt et le même engagement pour les trois autres objectifs stratégiques fixés par l'Organisation. Notre gouvernement a pris des mesures pour encourager et respecter les normes, les principes et les droits fondamentaux au travail, pour créer davantage de possibilités pour les femmes et les hommes de notre pays et pour leur assurer des conditions dignes par le biais d'un travail et d'un revenu décent, avec une protection efficace pour tous les citoyens et toutes les citoyennes.

Nous sommes convaincus que sous la direction de l'OIT, il sera possible de consolider ces quatre objectifs stratégiques et de faire en sorte qu'ils soient valables dans tous les Etats Membres.

Pour aborder la question d'une protection sociale et efficace, j'aimerais revenir sur le rapport global *Un avenir sans travail des enfants*. Il s'agit d'un rapport auquel nous souscrivons totalement. Nous nous félicitons que l'OIT ait pris l'initiative de fixer le 12 juin comme Journée mondiale pour l'élimination du travail des enfants.

Le 11 juin, au Paraguay, la société civile et le gouvernement ont accueilli la nouvelle avec satisfaction, et nous nous retrouvons une fois de plus unis autour de cette proposition. Nous nous félicitons de cette proposition qui a été faite par l'Organisation et nous nous engageons à travailler dans ce sens.

Comme le sait la Conférence, le Paraguay n'a pas encore ratifié la [convention n° 138](#) sur l'âge minimum. Toutefois, le pouvoir exécutif fait d'authentiques efforts dans ce sens, tout comme le ministère du Travail. Et avec l'appui des ONG et de la société civile, nous espérons que le parlement national pourra ratifier cette convention dans les meilleurs délais.

Nous sommes quant à nous optimistes en ce qui concerne les perspectives de ratification de cette convention, et nous espérons qu'elle le sera bientôt, comme cela a été le cas de la convention ([n° 182](#)), sur les pires formes de travail des enfants et de la promulgation d'un nouveau Code sur l'enfant et l'adolescent, un code moderne qui revendique l'intérêt supérieur des enfants et qui est adapté aux normes et instruments internationaux auxquels nos Etats ont adhéré.

C'est dans ce même état d'esprit positif que nous attendons la décision législative concernant la ratification de la [convention n° 138](#). C'est avec optimisme que tous les Paraguayens travaillent, en attendant le grand jour où leur pays verra se réaliser la justice et la solidarité sociale.

*Original anglais: M. ERNESTA (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Seychelles)* — Au nom du gouvernement des Seychelles, permettez-moi de féliciter le Directeur général du BIT des réels efforts qu'il a faits pour élaborer un rapport complet et remarquable.

Je trouve ce rapport particulièrement clairvoyant et encourageant dans la mesure où il fournit une bonne évaluation du travail accompli par chaque pays dans le cadre des quatre principaux objectifs stratégiques de l'OIT.

Nous avons également remarqué que les priorités pour l'avenir, telles que décrites dans ce rapport, cor-

respondent aux priorités fixées par les Seychelles pour les années à venir.

En septembre 2001, les Seychelles ont lancé un rapport d'audit qui a débouché en novembre de la même année sur la formulation de 16 nouveaux concepts devant nous guider en ce nouveau millénaire. Nous voulons mettre sur pied une économie prospère et bien gérée, propice à la croissance et à l'investissement et étayée par des politiques économiques portant notamment sur un partenariat approprié avec le secteur privé.

Assurer un «travail décent» à notre population est absolument crucial pour pouvoir concrétiser cette vision dans la pratique.

Permettez-moi de faire une observation en ce qui concerne le processus de mondialisation, ses interrelations avec les normes et son incidence sur les petits Etats insulaires.

Le processus de mondialisation et l'introduction d'un régime d'échanges plus libéral ont créé des conditions favorables à l'apparition d'une coopération économique plus étroite entre les Etats. Toutefois, on ne doit pas laisser faire la mondialisation parce qu'à mesure que son rythme s'accélère, il est de plus en plus évident que le monde se rétrécit et devient un village planétaire; nous devons veiller à ce que les gouvernements et les organisations internationales telles que l'OIT adoptent des politiques et des législations qui permettront de concilier productivité et droits de l'homme, en vue d'un développement durable.

En ce qui concerne les normes et droits et principes fondamentaux au travail, les Seychelles, en tant que petit Etat insulaire, croient fermement en la synergie pouvant exister entre les principes fondamentaux, les droits au travail et la productivité.

A cet égard, nous avons mis sur pied une proposition de programme destiné à consolider le droit au travail et à encourager des relations au travail positives et justes. Cette proposition a été soumise à l'OIT pour étude. Nous croyons fermement qu'il est essentiel de créer davantage de possibilités pour que les hommes et les femmes puissent avoir accès à un emploi et un revenu décents. Il faut absolument revoir les politiques existantes sur le marché du travail afin de développer des processus et infrastructures visant à améliorer l'employabilité et l'adaptabilité de la main-d'œuvre.

Je note avec une grande satisfaction que l'une des questions abordées à la Conférence est précisément le travail décent et l'économie informelle. Il s'agit d'un domaine qui exige des études menées de toute urgence afin d'évaluer la faisabilité économique et intégrer le concept de travail décent dans ce secteur. Je suis convaincu que la Conférence débouchera sur une résolution concrète pour encourager la création d'autres postes de travail par le biais d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre tout en assurant un travail décent pour les plus faibles. Or, dans les petites économies telles que les nôtres, les PME offrent de nombreuses possibilités de plein emploi, qui permettraient de rendre l'économie plus solide et par là même plus durable. Nous sommes également conscients que le secteur informel peut offrir des débouchés aux plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. Développer ce secteur, l'encourager, est par conséquent une priorité si nous voulons donner aux hommes et aux femmes les moyens de subvenir durablement à leurs besoins.

Pour conclure, j'aimerais, au nom du gouvernement des Seychelles, féliciter de nouveau le Directeur général en particulier, et l'OIT en général, pour la mise en œuvre réussie de leurs programmes. Nous espérons que, pour ce biennium-ci, nous bénéficierons de l'aide de l'OIT dans les pays Membres, en partie dans les pays en développement et les petits Etats insulaires de façon à faire progresser le travail décent dans un cadre de développement durable.

*Original anglais: M. DIMITROV (délégué des travailleurs, Bulgarie)* — Permettez-moi tout d'abord, au nom des travailleurs de la Bulgarie, de féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection. Je suis convaincu que, grâce à eux, la présente session de la Conférence internationale du Travail prendra des décisions qui seront favorables aux travailleurs du monde entier en cette époque de mondialisation.

Je tiens à remercier l'OIT, en tant que représentant des syndicats bulgares, de ce qu'elle accomplit pour atteindre les quatre objectifs stratégiques relatifs aux normes et principes fondamentaux au travail, à l'amélioration des possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables, à l'amélioration de la protection sociale, et au renforcement du tripartisme et du dialogue social. A cela s'ajoute l'appui aux conclusions et évaluations du rapport du Directeur général.

La Bulgarie est un pays dont les travailleurs payent un prix élevé pour la transition économique. Comparée aux autres candidats à l'Union européenne, elle a le taux d'emploi le plus faible, les revenus les plus bas et le PIB par habitant le plus bas. La croissance économique enregistrée au cours des dernières années n'entraîne pas de création d'emplois et de hausse des revenus. Le chômage a dépassé 17,5 pour cent de la population en 2001 et dans les quatre premiers mois de 2002, et les chômeurs de longue durée, ceux qui ne reçoivent pas d'allocations de chômage et ne cherchent même plus de travail, sont toujours plus nombreux. Les salaires réels restent deux fois plus faibles qu'au début de la transition. La discrimination envers les femmes se poursuit, à l'embauche comme pour les promotions et les rémunérations.

On constate également une exploitation de plus en plus grave de la main-d'œuvre enfantine. Il ressort d'une étude nationale financée par l'OIT que 6,4 pour cent des enfants âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs, que 32,3 pour cent travaillent dans l'agriculture familiale et que 41,8 pour cent effectuent des travaux ménagers. Plus de 300 000 enfants ne vont pas à l'école, surtout pour des raisons économiques. Aussi appuyons-nous le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, ainsi que le projet du plan d'action visant l'abolition effective du travail des enfants.

La violation des droits des travailleurs et des droits syndicaux est une réalité fréquente, surtout dans les petites et moyennes entreprises. Le développement de l'économie informelle suscite de graves préoccupations. Selon le FMI, elle représente 35 pour cent du PIB et emploie plus d'un million de travailleurs. Pour nous, qui sommes les défenseurs des droits et intérêts des travailleurs, l'emploi informel se traduit par l'absence de protection juridique et sociale et la violation des normes fondamentales du travail et les droits des travailleurs. Aussi appuyons-nous pleinement les pro-

positions faites dans le rapport sur le travail décent et l'économie informelle.

Nous appuyons l'intention du gouvernement bulgare de mettre en place un revenu minimal et d'enregistrer les contrats individuels de travail afin de contribuer à faire apparaître au grand jour une partie de l'économie souterraine.

En ce qui concerne les relations professionnelles, la Bulgarie s'inspire des instruments fondamentaux de l'OIT. Des progrès ont été accomplis au cours de ces années dernières, avec la participation active des syndicats, en ce qui concerne la mise en œuvre des conventions et recommandations de l'OIT et la pratique de l'Union européenne. Une année après l'entrée en vigueur d'un nouveau Code du travail, modifié et augmenté grâce aux efforts des partenaires sociaux, nous constatons l'apparition d'une campagne organisée visant à réduire l'importance des normes sociales et des droits du travail ainsi qu'à supprimer ce code ou à en affaiblir les dispositions. Les deux syndicats représentatifs, la CITUB et CL «Podkrepa» s'opposent fermement à la libéralisation excessive et refusent une modification de la législation du travail préconisée par des organisations d'employeurs non représentatives. Nous n'acceptons pas le silence du gouvernement sur cette question et l'ambiguïté de son attitude. Nous n'acceptons pas que la Banque mondiale nous impose cette libéralisation sous forme de flexibilité accrue du travail. La Banque et le FMI n'ont pas à donner des conseils au gouvernement et aux partenaires sociaux en matière de relations du travail. C'est à l'OIT qu'il incombe de le faire.

La question des biens des syndicats, confisqués par l'Etat en 1992, n'a toujours pas été réglée de façon démocratique. Différents groupes politiques exercent des pressions sur les syndicats à cet égard.

Favorables aux réformes, nous continuerons à défendre les droits et les intérêts des travailleurs dans l'esprit de la dimension sociale des normes fondamentales de l'OIT. Nous appuyons les propositions tendant à supprimer vingt recommandations relatives aux maladies professionnelles.

Je saisis cette occasion pour remercier l'OIT et l'équipe multidisciplinaire de Budapest pour l'Europe centrale et orientale et exprimer l'espoir des travailleurs bulgares que notre coopération bénéfique se poursuivra dans l'avenir.

Je vous remercie de votre attention et espère que cette Conférence sera couronnée de succès.

*Original français: M. DE (ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail, Sénégal) — Permettez-moi, au nom de la délégation sénégalaise que j'ai l'honneur de conduire à cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, d'adresser au Président mes chaleureuses félicitations pour sa brillante élection et pour l'efficacité avec laquelle il dirige nos travaux. Je transmets les mêmes félicitations aux autres membres du Bureau.*

C'est pour moi un plaisir renouvelé de vous livrer du haut de cette tribune les réflexions que m'inspirent le rapport du Président du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général.

Je voudrais en particulier me réjouir de la forme donnée cette année au rapport du Directeur général. En effet, le recours à la technique de budgétisation stratégique dans le cadre de la réalisation des objectifs opérationnels a permis une plus grande visibilité des activités menées par le BIT mais aussi une évaluation

plus aisée des résultats obtenus, grâce notamment aux indicateurs de suivi.

Je me félicite de cette innovation majeure qui ne fait que confirmer le contrat de confiance qui lie le Bureau international du Travail à ses mandants.

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt les réalisations très significatives de l'Organisation internationale du Travail, parmi lesquelles il me plaît de souligner la mise en place d'une Commission sur la dimension sociale de la mondialisation dont nous attendons avec intérêt le premier rapport qui, à notre avis, devrait mettre davantage en exergue les préoccupations sociales liées à la mondialisation de l'économie; l'organisation d'un Forum global sur l'emploi et l'Agenda pour l'emploi qui en est issu; l'appui à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail; la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

L'actualité récente sur notre continent a été dominée par la réflexion en cours concernant les voies et moyens de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des volets les plus importants a trait au développement des ressources humaines.

A ce propos, l'OIT, compte tenu de son mandat et de sa composition tripartite, unique en son genre dans le système des Nations Unies, se doit de jouer un rôle important dans le processus de mise en œuvre de ce programme d'envergure continentale qui, il convient de le rappeler, bénéficie de l'appui et du soutien de la communauté internationale dans son ensemble.

A cet effet, le gouvernement du Sénégal se félicite des actions déjà menées dans ce cadre par le BIT qui, en collaboration avec la Confédération panafricaine des employeurs et l'Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres (ORAF-CISL), a organisé récemment à Dakar deux rencontres, la première à l'intention du secteur privé africain, et la seconde en faveur des organisations syndicales d'Afrique, les deux réunions ayant traité du même thème du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Entre autres conclusions issues de ces rencontres, on peut retenir la réaffirmation de la place des infrastructures de base (chemins de fer, routes, etc.) dans le processus de développement, ainsi que la nécessité pour le NEPAD de prendre en compte, dans toutes ses politiques, la dimension sociale.

Au demeurant, face à l'importance des enjeux du NEPAD, le Sénégal reste plus que jamais convaincu de la nécessité d'assurer son accompagnement par un dialogue social en vue de la réalisation judicieuse de nos objectifs en matière de mise en valeur des ressources humaines, de formation professionnelle, d'emploi, de protection sociale et d'accroissement de la productivité du travail.

C'est avec ce credo et cette vision que le Sénégal a entrepris le chantier de la modernisation sociale qui vient de se traduire par l'élaboration par un groupe de travail tripartite d'un projet de Charte nationale sur le dialogue social que j'espère voir adopter prochainement par les partenaires sociaux et le gouvernement.

Cette conviction pour un dialogue social soutenu, le Sénégal la partage avec ses partenaires de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont les ministres en charge du travail et les partenaires sociaux se sont réunis à Ouagadougou en mai 2002 en vue de la mise en place d'une instance de dialogue social au sein de l'espace UEMOA afin de donner au

social toute sa place dans la construction de notre union.

Cette rencontre a pu se tenir grâce au soutien technique et financier du Programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAP) et du BIT.

C'est donc pour moi l'occasion d'exprimer à nouveau la satisfaction du gouvernement du Sénégal pour sa coopération avec le BIT dans des domaines aussi variés que la promotion des principes et droits fondamentaux au travail; la promotion du dialogue social; le renforcement de l'administration du travail; la définition de la politique nationale de l'emploi; la prévention du VIH/SIDA en milieu de travail; la lutte contre les pires formes de travail des enfants; le développement de la micro-assurance santé.

Je voudrais également me féliciter de l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence d'un point relatif à l'économie informelle, qui occupe une place très importante dans l'activité économique de notre pays et des pays en développement en général. Nous avons, dans le cadre des travaux de la Commission de l'économie informelle, exposé les grandes lignes de notre politique en direction de ce secteur.

En notre qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de l'Assemblée générale des Nations Unies, de membre du Comité spécial de l'ONU chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et de membre du Comité Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), nous suivons attentivement tous les développements relatifs aux territoires occupés.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer, au nom du gouvernement du Sénégal, notre compassion et notre solidarité au peuple frère de la Palestine.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour saluer et encourager l'initiative du Directeur général tendant à un renforcement à moyen terme de la coopération technique en faveur des travailleurs palestiniens par le biais, entre autres, d'un Fonds pour l'emploi et la protection sociale.

En agissant ainsi, notre Organisation, conscience sociale de l'humanité, apporterait sa contribution à la recherche d'une paix durable dans les territoires occupés.

*Original anglais: M. TETABEA (ministre du Travail, de l'Emploi et des Coopératives, République de Kiribati) — Je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau.*

Kiribati est un nouveau Membre de l'OIT. Cependant, l'année dernière, j'ai eu le privilège d'intervenir devant la Conférence internationale du Travail et j'avais indiqué que nous étions déterminés à atteindre certains objectifs avant la présente Conférence.

Je voudrais maintenant vous présenter le travail accompli à Kiribati au cours des douze derniers mois qui ont principalement porté sur la notification des conventions fondamentales de l'OIT.

Kiribati a maintenant terminé la traduction des huit conventions fondamentales et de la Déclaration dans notre langue nationale. Grâce à l'aide de l'OIT, la traduction de ces conventions et de cette Déclaration a été rassemblée dans un document distribué à tous les habitants de notre pays. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure importante devant permettre à chaque

habitant de notre pays de faire reconnaître ses droits fondamentaux au travail. Bien entendu, en tant que nouveau Membre, notre pays aura besoin d'une importante aide de l'OIT en ce qui concerne la promotion des principes fondamentaux au niveau des entreprises et l'élaboration d'une législation conforme aux conventions fondamentales.

Une fois leur traduction achevée, un comité tripartite a procédé à une évaluation des conventions et de la législation de Kiribati pour s'assurer que celle-ci aille dans le sens des conventions de l'OIT. Le comité a constaté qu'il était possible de ratifier quatre de ces conventions immédiatement.

Ces efforts ont été couronnés de succès le 22 mai 2002, quand le président de Kiribati, Son Excellence Teburoro Tito, a ratifié officiellement quatre conventions fondamentales de l'OIT au nom de la République. Il s'agit des [conventions n<sup>os</sup> 29, 87, 98 et 105](#).

Le gouvernement de Kiribati continuera d'œuvrer en faveur de la ratification des autres conventions, fondamentales et autres, de l'OIT. Nous voulons surtout ratifier la convention fondamentale sur les pires formes de travail des enfants.

Toutefois, nous avons encore beaucoup de travail à faire avant d'atteindre cet objectif. Nous devons également veiller à ce que chaque habitant de Kiribati connaisse la teneur de ces conventions extrêmement importantes et en comprennent la signification pour les travailleurs de notre pays.

Nous avons donc une tâche énorme à accomplir et nous espérons sincèrement pouvoir compter sur l'aide de l'OIT dans les activités que nous mènerons au cours de ces prochains mois et de ces prochaines années.

La République de Kiribati est ravie de pouvoir vous informer des résultats que nous avons obtenus au cours des douze derniers mois. Nous commençons seulement à œuvrer dans ce domaine, et nous avons encore beaucoup de progrès à accomplir.

Je voudrais parler surtout des problèmes du chômage, car il faut trouver des emplois décents, surtout pour les jeunes. La création d'emplois est donc la tâche prioritaire de notre gouvernement. La sécurité de l'emploi, la répartition équitable des revenus, la sécurité sociale, les relations professionnelles sont touchées par l'assouplissement de l'emploi, c'est-à-dire par la précarisation du travail et l'augmentation du travail à temps partiel et des emplois temporaires. Cette tendance a marginalisé les travailleurs et leurs syndicats, faisant obstacle à l'obtention d'un travail décent et d'un revenu raisonnable. Il nous faut en rechercher la cause.

L'OIT pourra peut-être nous aider à sensibiliser l'opinion publique à ce propos. Cela permettra au Kiribati de faire face à ces nouveaux problèmes de manière positive et efficace. Nous remercions l'OIT et la communauté internationale de l'aide qu'elles pourront nous apporter pour surmonter ces obstacles.

L'OIT apporte une aide très importante en ce qui concerne l'étude des systèmes de protection sociale, le bien-être des travailleurs des entreprises maritimes, la mondialisation et ses effets sur le respect des droits syndicaux. L'OIT devra aussi nous aider pour traduire dans la pratique les recommandations résultant de ces études afin d'améliorer les conditions de travail du peuple de Kiribati.

Nous attendons un grand bénéfice pour notre pays de la présente Conférence, en particulier de la discussion sur les coopératives et l'économie informelle. Je

voudrais remercier l'Organisation internationale du Travail d'avoir inscrit ces deux points à son ordre du jour.

Je souhaite enfin remercier le Bureau de l'OIT à suivre l'équipe pluridisciplinaire (SEAPAT) qui a son siège à Manille.

Je voudrais maintenant vous souhaiter santé, paix et prospérité dans la langue de mon pays, *Te Mauri, Te Raori et Te Tabomoa*.

*Original espagnol:* M. GARZON, (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Colombie*) — M. le Président, M. le Directeur général de l'OIT, chers amis.

Au nom du gouvernement et du peuple colombiens, je voudrais vous présenter mes salutations les plus fraternelles et vous souhaiter le plus grand succès tout au long de la Conférence internationale du Travail de l'OIT.

L'action des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour «un avenir sans travail des enfants», comme le préconise le rapport global qui doit nous inciter à mettre en place, dans certains pays, un avenir et un présent sans violence contre les enfants, filles et garçons.

En Colombie, la situation de violence que nous vivons depuis plus de 40 ans non seulement a monté de plusieurs crans mais encore s'est dégradée pour atteindre des niveaux inconnus jusqu'ici dans notre pays. Et ce qui est pire, cette violence compromet de fait la dignité des êtres humains et le respect de toutes les normes du droit international humanitaire. Cette dégradation se manifeste par l'assassinat de syndicalistes, d'employeurs, de dirigeants politiques, de journalistes, d'évêques et de catholiques, de pasteurs d'autres Eglises chrétiennes, de militants des ONG, de parlementaires, de maires, de leaders sociaux, de membres des minorités ethniques et d'agents de l'Etat, dont beaucoup sont rattachés à la justice. A ces assassinats irrationnels de Colombiens et de Colombiennes s'ajoutent les enlèvements, les menaces de mort et les attentats contre l'infrastructure économique du pays. Comme exemple de cette situation, je citerai l'enlèvement d'une candidate à la présidence de la République aux élections du 26 mai dernier, et également l'enlèvement de six membres du Parlement national, de 12 députés de l'Assemblée législative du Département de la Vallée de Cauca, du Gouverneur du Département d'Antioquia, de deux anciens ministres d'Etat, de 45 officiers et sous-officiers de l'armée et de la police, de plusieurs chefs d'entreprise et de plus de 2 000 citoyens du pays.

Ceux qui souffrent le plus de cette violence sont les syndicalistes, victimes d'assassinats et de menaces de mort, dont les auteurs sont les groupes paramilitaires ou d'autodéfense et des chefs d'entreprise enlevés, généralement par la guérilla.

D'autres victimes sont les serviteurs de l'Etat, notamment les maires, les fonctionnaires des services judiciaires, qui parfois sont assassinés, menacés de mort ou sont obligés de renoncer à leur poste et d'abandonner les régions où ils vivent.

Derrière toute cette violence qui va s'aggraver de jour en jour et dont, malheureusement, les victimes sont très souvent des enfants, se trouvent des groupes d'autodéfense ou des groupements paramilitaires, parfois des troupes de guérilleros, ou encore des trafiquants de drogue ou des délinquants de droit commun. Dans d'autres cas et cela est regrettable pour la

démocratie, la justice a prouvé que ces groupes comprenaient des agents de l'Etat.

Permettez-moi de vous dire, dans le cadre de la présente Conférence, comme je l'ai dit dans mon pays, et au sein de mon gouvernement, qu'avec un tel niveau de violence, toute politique de relance économique, de lutte contre le chômage et d'amélioration des conditions d'existence de la population, risque de rester lettre morte si nous ne nous orientons pas vers le respect de la population civile dans le cadre du droit international humanitaire et, surtout, vers la paix et la réconciliation entre tous les habitants de ce pays, et en particulier entre le gouvernement et la guérilla.

Au milieu de cette situation de violence, l'Etat et la société s'efforcent pour maintenir et consolider la vie démocratique en Colombie. C'est ainsi que, le 10 mars dernier, nous avons élu le nouveau Congrès de la République et, le 26 mai, nous avons élu le nouveau Président de la République, Alvaro Uribe Vélez, qui prendra ses fonctions le 7 août.

Trouver la voie de la paix, du bien-être et de la réconciliation pour notre pays n'a pas été tâche facile. Nous avons bénéficié de la coopération de la communauté internationale et notamment d'organisations comme l'ONU et l'OIT. Toutefois, les efforts du gouvernement ou de l'Etat ne suffisent pas; il faut également la volonté d'autres parties telles que la guérilla, non seulement pour dialoguer, mais également pour arriver à des accords et pour mettre fin à des pratiques qui vont à l'encontre du droit international humanitaire, je veux parler des enlèvements, des attentats contre l'infrastructure économique du pays ou des actions militaires aveugles, qui, souvent, portent préjudice à la population civile.

Le gouvernement actuel, sous la houlette du Président de la République, Andrés Pastrana Arango, a fait de grands efforts pour parvenir à la paix grâce au dialogue avec la guérilla. Après trois ans de pourparlers menés avec la collaboration de la communauté internationale, aucun accord n'a été possible et le dialogue a été interrompu.

Je pense néanmoins que la seule voie possible pour parvenir à la paix en Colombie demeure le dialogue et la conclusion d'accords entre le Gouvernement et la guérilla. Nous devons continuer à promouvoir le dialogue social et la concertation, surtout pour que les chefs d'entreprise acceptent l'idée que l'amélioration de la capacité de production et de la compétitivité des entreprises est étroitement liée à l'instauration du travail décent ou la protection de la sécurité et de la santé au travail et à la reconnaissance des syndicats comme des institutions importantes et fondamentales pour la démocratie.

Dans la perspective d'une Colombie pacifiée, où régnera le plein-emploi, où il fera bon vivre et où les enfants iront à l'école et non pas au travail, la coopération des gouvernements, des employeurs et des travailleurs représentés à l'OIT, est fondamentale.

Dans ce contexte, en ma qualité de ministre du Travail et avec l'autorité que me confère l'action que j'ai menée en faveur du dialogue social, de la négociation et de la concertation entre employeurs et travailleurs, du respect du droit de grève, de la qualification, de l'autonomie et de la liberté syndicales, je vous invite à renforcer le programme tripartite de coopération avec la Colombie, qui y est actuellement mis en œuvre, et dont les objectifs centraux sont notamment la promotion des droits de l'homme, les droits fondamentaux au travail, le développement de la négociation

collective, l'adaptation de la législation du travail aux normes internationales du travail, la promotion et le renforcement du dialogue social et la protection de la vie des syndicalistes colombiens.

Je suis convaincu que, grâce aux efforts et à la volonté de l'OIT, du Directeur général ainsi que des employeurs, des travailleurs et du gouvernement de la Colombie, ce programme contribuera largement à lutter contre l'impunité, à mettre en place un nouveau type de relations du travail et à construire une culture de la démocratie et de la paix dans notre pays.

*Original anglais: M<sup>me</sup> Fenton (déléguée des travailleurs, Nouvelle-Zélande)* — Je me félicite de cette occasion de prendre la parole au nom de la main-d'œuvre syndiquée de Aotearoa en Nouvelle-Zélande et je présente mes salutations à tous les participants à la Conférence.

Je voudrais faire mes commentaires sur l'objectif stratégique 3c du rapport du Directeur général concernant l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des groupes vulnérables et je voudrais parler notamment, de la protection des travailleurs qui se trouvent confrontés à des situations de vente, de transfert ou de sous-traitance. Dans une certaine mesure, cette question avait déjà été évoquée dans la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, ainsi que dans le cadre du débat de cette année sur l'économie informelle.

Après plus de dix années au cours desquelles les droits syndicaux, la protection des travailleurs et le respect pour les conventions de l'OIT étaient tombés à un point très bas, honteux pour notre pays, nous pouvons dire que tel n'est plus le cas depuis 1999. Il y a eu des améliorations considérables dans les domaines suivants: la législation sur la protection des travailleurs, la promotion de la négociation collective, la création de l'emploi grâce à un renouveau d'intérêt pour des stratégies de développement économique modernes, et un partenariat plus actif entre le gouvernement et les syndicats.

Au nombre des mesures marquantes, on trouve par exemple: une nouvelle législation sur les relations d'emploi, douze semaines de congé payés parentaux, le rétablissement des indemnités forfaitaires pour les accidents du travail, l'augmentation des salaires minima et une augmentation importante des salaires des jeunes travailleurs, enfin un nouveau projet de loi sur la santé et la sécurité. Une nouvelle loi sur les congés annuels est envisagée et une politique a été annoncée qui prévoit de doubler la dette prioritaire maximale pour les travailleurs dont l'employeur est déclaré insolvable.

Sur le plan social, les pensions de retraite ont augmenté, des logements sociaux ont été créés et le prix des locations a baissé, les dépenses de santé ont augmenté, en particulier pour l'équipement hospitalier. Un programme d'apprentissage particulièrement moderne a été mis en place pour encourager les jeunes à suivre une formation formelle et des fonds plus importants ont été alloués à la formation professionnelle. Au cours des dernières semaines, tous se sont accordés à dire qu'il fallait se concentrer sur l'amélioration de la formation, sur le recyclage et sur le développement des qualifications, puis organiser une rencontre tripartite entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats. Cela nous permettra de faire comprendre l'intérêt de la formation dans les petites et moyennes entreprises. Ainsi, le syndicat de la Nou-

velle-Zélande pourrait dire «nous avons bien travaillé, mais il reste encore beaucoup à faire».

D'autre part, il ne faut pas oublier la protection des travailleurs en cas de vente de l'entreprise qui les emploie, en cas de transfert d'emploi ou de sous-traitance. Les deux partis gouvernementaux ont fait des promesses électorales dans ce sens mais, pour diverses raisons, cette proposition qui était incluse dans le projet de loi 2000 sur les relations d'emploi n'a pas abouti. Par la suite, le gouvernement a mis en place un groupe consultatif ministériel chargé d'examiner les questions techniques d'éventuelles mesures de protection et, dans un deuxième temps, d'évaluer l'impact d'une réglementation. C'est un domaine complexe. Bien que certaines approches comme le «maintien des droits des travailleurs» en Europe et la «transmission des dispositions» en Australie nous aient aidés, il existe tout de même des différences dans la législation néo-zélandaise qui ont limité la portée des solutions possibles. Par exemple, la jurisprudence relative au licenciement pour main-d'œuvre excédentaire a rendu la contestation pratiquement impossible, et les considérations d'ordre technique, organisationnel ou économique ne s'appliquent donc pas. Contrairement à l'Australie, nous n'avons plus de système d'arbitrage, leur réglementation ne nous a pas été d'une grande aide. Ce qui nous préoccupe est la situation d'un grand nombre de travailleurs employés dans les industries du nettoyage et de la restauration qui se voient proposer des salaires et des conditions de plus en plus bas. Et ce n'est pas une coïncidence que la plupart soient des femmes, des Maoris ou des personnes originaires du Pacifique. Pendant la phase de consultation, nous avons compris qu'il y avait deux catégories d'employeurs dans ce scénario de transfert: ceux pour qui le capital humain est de la plus haute importance. Dans ce cas, les salaires, les conditions et les services sont préservés ou alors les indemnités de licenciement sont versées; ceux pour qui le capital humain n'a aucune valeur intrinsèque car facilement remplaçable. Ces derniers ne désirent pas maintenir les conditions de travail ni les salaires, ne tiennent pas à promouvoir la sécurité de l'emploi. Ils sont opposés aux indemnités de licenciement.

Par conséquent, nous avons présenté une proposition en quatre points visant à offrir aux travailleurs les plus vulnérables, ceux dont nous venons de parler, une législation de base leur garantissant protection sur le lieu de travail et dans les alentours. Ensuite, nous pensons qu'il serait nécessaire de négocier un barème d'indemnités de licenciement et de l'inclure dans chacune des conventions collectives. Troisièmement, il faudrait une réglementation au niveau de l'Etat, et quatrièmement, il faudrait améliorer la protection générique des travailleurs touchés par la vente, le transfert et la sous-traitance.

Nous ne prétendons pas apporter la solution idéale mais je crois qu'il est grand temps que le gouvernement tienne ses promesses dans ces domaines. Il a déjà beaucoup accompli mais les travailleurs qui ont besoin de cette protection sont les plus vulnérables. Espérons que la prochaine fois que nous aurons le privilège de parler devant la Conférence de l'OIT, nous serons en mesure d'annoncer que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour traiter de cette importante question.

*Original anglais: M. JOSEPH (délégué gouvernemental, Trinité-et-Tobago)* — Je voudrais commencer

par féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents, à l'occasion de leur élection à ces hautes fonctions pour la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

La présente session de la Conférence se déroule à une période de l'histoire de l'humanité qui se caractérise par des possibilités et des défis sans précédent. Aux yeux des autorités de la Trinité-et-Tobago, la meilleure manière de relever ces défis consiste à renforcer la philosophie et les procédures que l'OIT a toujours préconisées depuis sa création.

La Trinité-et-Tobago félicite le Directeur général, le Conseil d'administration et le personnel du Bureau international du Travail, qui ont réussi à réformer et à moderniser l'Organisation et à en faire une organisation davantage axée sur les résultats. Nous félicitons toutes les personnes qui ont contribué à atteindre les objectifs stratégiques fixés et nous exprimons l'espoir qu'il en ira de même pour tous les nouveaux objectifs stratégiques définis par l'Organisation.

Un Forum global sur l'emploi a été récemment organisé pour traiter du problème international épineux qu'est le chômage, notamment dans le contexte de la mondialisation. La Trinité-et-Tobago appuie sans réserve le plan en dix points qui a été arrêté par le Forum. Nous ne doutons pas que l'OIT, avec son influence internationale toujours croissante et sa structure tripartite, soit le mieux placé de tous les organismes internationaux pour mettre en œuvre de manière efficace l'Agenda global pour l'emploi.

Nous appuyons tout particulièrement les démarches qui sont entreprises pour aborder les problèmes liés à l'économie mondiale informelle, et en particulier pour garantir un travail décent pour tous. Nous sommes de ceux, à cet égard, qui appuient les stratégies visant à promouvoir l'employabilité et la productivité et à revaloriser l'emploi en développant l'éducation, la formation et les qualifications. Nous appuyons tout particulièrement les stratégies qui ont pour objet de garantir la création d'emplois de qualité, par le développement des entreprises, y compris par l'utilisation de tous les modèles de coopératives et de petites entreprises.

Plus précisément, nous apportons notre appui aux stratégies qui visent à intensifier la promotion et la mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Nous appuyons ces initiatives en particulier en ce qui concerne les femmes, les enfants et les groupes sociaux défavorisés.

Nous nous rallions au consensus qui s'est dégagé en faveur de l'amélioration de la protection sociale des travailleurs dans tous les secteurs, tant dans l'économie informelle que dans l'économie formelle. Nous insistons ici sur l'élargissement des dispositions légales touchant la sécurité sociale, sur l'amélioration des normes de santé et de sécurité au travail et sur le renforcement des services offerts en matière de VIH/SIDA.

Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago se félicite du travail qui est effectué par le Bureau de l'OIT pour les Caraïbes, sous la conduite avisée de son directeur, M. Willi Momm.

Enfin, j'aimerais insister sur le fait que nous sommes profondément convaincus, à Trinité-et-Tobago, de la valeur de l'éducation et de la formation en tant que stratégie pour tous les aspects du développement humain. A cet égard, nous aimerions présenter une demande que nous avons déjà formulée voici un an. Nous voudrions, une fois de plus, suggérer à

l'OIT de repenser la pratique actuelle qui consiste à centraliser toutes les activités de formation à Turin et à Genève.

Nous voudrions encore une fois suggérer à l'OIT de créer un centre de formation régional en résidence sur le campus de l'Université de Trinidad. Trinité-et-Tobago est idéalement placé sur le plan géographique et offre aussi des conditions sociales et économiques parfaitement appropriées pour installer un tel centre de formation.

Trinité-et-Tobago continue à compter fortement sur l'esprit de solidarité qui règne entre les Etats Membres de la sous-région des Caraïbes et plus largement au sein du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Cet appui a été essentiel pour permettre à Trinité-et-Tobago d'apporter sa contribution aux travaux du Conseil d'administration. Et dans ce cadre, nous nous félicitons de la présence, en tant qu'invité d'honneur de cette Conférence, du Premier ministre de la Barbade et nous appuyons sans réserve le contenu de son allocution qui était parfaitement opportune et brillante.

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait que le gouvernement de Trinité-et-Tobago a publié dernièrement un programme ambitieux qui vise à permettre au pays de relever les défis inhérents à la mondialisation. Toutes les stratégies qui sont mises en place par l'OIT sont parfaitement conformes à ce programme. A cet égard, nous espérons que l'OIT allouera les crédits budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés.

*Original anglais: M. PATOMBONG (délégué des travailleurs, Indonésie) — Permettez-moi en premier lieu, au nom des travailleurs indonésiens, de féliciter le Président de son élection à la présidence de cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite également les deux Vice-présidents qui représentent les employeurs et les travailleurs.*

Nous tirons fierté du fait que l'Indonésie a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT. En outre, comme vous le savez sans doute, les syndicats de mon pays encouragent actuellement le gouvernement indonésien à lancer la procédure de ratification de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947. Malgré les efforts importants consentis dans ce domaine, il reste encore un certain nombre de problèmes à régler qui ralentissent nos activités. Premièrement, le gouvernement indonésien a accordé, à chacune des provinces du pays, une autonomie plus grande en matière d'affaires intérieures. Il faut donc davantage de temps et d'efforts pour faire connaître le contenu des conventions à toutes les parties concernées. La reconnaissance des droits des travailleurs par les représentants des employeurs dans certains des districts de province ou des districts municipaux prend du temps. Cela nous force à poursuivre le dialogue avec nos partenaires au sein des collectivités locales et avec les employeurs, afin de trouver une solution satisfaisante.

Deuxièmement, la ratification et la mise en œuvre des conventions fondamentales aura, bien entendu, une incidence sur la législation nationale du travail en vigueur. Deux projets de loi ont donc été présentés au parlement pour discussion et approbation. Il s'agit du projet de loi sur la protection et la mise en valeur des ressources humaines et d'un projet de loi sur le règlement des litiges relatifs au travail. En outre, le gouvernement, les employeurs et les syndicats discutent ac-

tuellement d'un projet de révision des systèmes d'assurance et de sécurité sociale pour les travailleurs.

Nous sommes très préoccupés par le fait que l'Indonésie manque encore de la technologie nécessaire pour adapter son économie et pour s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale. Des industriels doivent réorganiser et restructurer leurs activités de production en ayant recours à la sous-traitance et par l'introduction d'accords individuels. Ces nouvelles méthodes qui sont de plus en plus pratiquées commencent à faire sentir leurs effets sur la structure des salaires et sur la motivation des travailleurs. Les conséquences pour les travailleurs indonésiens ont été dramatiques, avec une perte très importante en termes de sécurité de l'emploi et dans les relations de travail qui se sont aggravées. De ce fait, les craintes des travailleurs sont de plus en plus vives. Comment s'étonner dans ces conditions que les travailleurs voient dans la privatisation un synonyme de chômage? Il est donc nécessaire d'encourager le secteur informel, de développer les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, et d'inciter les travailleurs à acquérir de nouvelles aptitudes et de nouvelles compétences.

Troisièmement, depuis que l'Indonésie a ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de l'OIT, 62 fédérations nationales et près de 200 syndicats industriels, ainsi que des centaines de syndicats d'entreprises et locaux, ont fait leur apparition dans le pays. C'est une bonne chose certes, mais il est nécessaire d'encourager de bonnes relations de travail, tant au sein des entreprises qu'à l'échelon national, pour trouver une solution satisfaisante sur la base d'un mécanisme tripartite.

Il est donc essentiel d'assurer une bonne coopération dans les pays développés et en développement sur le plan bilatéral et multilatéral. Et à cet égard je voudrais réaffirmer la confiance des travailleurs d'Indonésie à l'égard des activités de l'OIT en tant qu'organisation tripartite internationale. Ils sont parfaitement disposés à coopérer sans réserve pour parvenir au progrès économique et à la justice sociale pour tous.

Enfin, en guise de conclusion, les événements récents qui ont secoué le Proche-Orient m'obligent à exprimer la solidarité des travailleurs de l'Indonésie avec les travailleurs de Palestine. J'aimerais saisir cette occasion pour lancer un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles continuent à rechercher une solution pacifique qui soit axée sur la protection du peuple palestinien, en application des résolutions pertinentes des Nations Unies.

*Original anglais: M. DREVER (délégué gouvernemental, Australie)* — Le rapport du Directeur général a rompu agréablement avec la coutume, en insistant sur les résultats obtenus plutôt que sur les activités réalisées. Le rapport est extrêmement facile à comprendre mais en plus, il clarifie les orientations futures, et nous aimerions en féliciter le Directeur général et le Bureau. Cette transition n'a pas été facile à opérer mais je crois que l'effort est tout à fait méritoire, et nous encourageons le Bureau à poursuivre dans cette direction. Comme le rapport du Directeur général le souligne, le nombre de conférences et de réunions n'est pas ce qui compte. Ce qui est important c'est ce sur quoi elles débouchent. Nous aimerions, nous aussi, souligner l'importance de l'évaluation des programmes. Certes, celle-ci exige des ressources supplé-

mentaires à court terme mais à long terme elle permet des économies, une fois identifiées certaines faiblesses. L'évaluation nous apprend également à tirer des enseignements de nos erreurs et il est encourageant de voir que le Directeur général a reconnu les points faibles du programme 2000-01 de l'OIT, tels que la nécessité d'un meilleur ciblage, de plus d'intégration et de cohérence.

J'aimerais maintenant parler du code international du travail. Comme nous le savons tous, la Conférence a adopté 184 conventions depuis qu'elle a commencé ses travaux en 1919. Le groupe de travail du Conseil d'administration sur la politique concernant la révision des normes a récemment terminé une évaluation de ces conventions et, sur 184 d'entre elles, soit 38 pour cent à peine, ont été confirmées comme étant à jour. C'est là très certainement un motif de préoccupation. Le groupe de travail doit être félicité pour son courage lorsqu'il a reconnu que bon nombre des conventions adoptées il y a quarante ans et plus, sont obsolètes dans le monde d'aujourd'hui. Et nous nous félicitons de ce que le Conseil d'administration ait reconnu officiellement qu'au moins 54 conventions sont dépassées et que 48 devraient être révisées ou ne sont plus tout à fait à jour. En fait, ces résultats sont probablement en deçà de la vérité dans la mesure où le groupe de travail s'est penché seulement sur des questions essentiellement techniques. L'Australie demande instamment aux Membres qui ne l'ont pas encore fait, d'envisager d'accepter un amendement à la Constitution de l'OIT de 1997, qui permettrait à cette Conférence d'abroger les conventions tombées en désuétude et à l'OIT de consacrer davantage de ressources et d'attention aux conventions qui restent pertinentes.

Le Bureau a également remporté des succès importants dans la promotion de ratification des huit conventions fondamentales. Comme l'a noté le Directeur général dans son rapport, ces conventions sont pratiquement universellement acceptées, avec en moyenne 145 ratifications par convention.

L'OIT peut donc être fière de ces statistiques. Toutefois, si l'on compare cela à la moyenne de dix ratifications chacune pour les 20 conventions adoptées entre 1986 et 1997, les choses se présentent différemment. Deux de ces conventions dites «modernes» ont reçu seulement deux ratifications chacune. L'élaboration des textes de ces conventions absorbe des ressources considérables à la fois pour le Bureau et dans chacun de nos pays qui sont représentés ici aujourd'hui. Ce ne serait pas exagéré de dire que chacun de ces instruments représente un exercice de plusieurs millions de dollars et on pourrait nous reprocher de gaspiller temps, efforts et ressources à élaborer et à adopter des conventions que la grande majorité d'entre nos pays n'ont aucune intention de ratifier.

Alors quel est le problème ici? Eh bien nous croyons que le choix des sujets dont est saisie la Conférence en est un. L'Australie en appelle au Conseil d'administration pour qu'il cesse de proposer de nouveaux sujets à la Conférence à moins qu'il n'y ait un besoin prouvé et réel patent d'élaborer un traité international sur le sujet, comme par exemple la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le taux élevé de ratification de cette convention reflète le succès d'une telle approche.

Des normes crédibles sont fondamentales pour asseoir l'autorité de l'OIT, or les faibles niveaux de rati-

fication de ces conventions modernes doivent être une source de préoccupations pour tout le monde, et ce qui est encore plus inquiétant c'est le fait que au vu des dispositions administratives actuelles, il faudra des décennies pour actualiser le Code international du travail. Tant qu'il sera inchangé, la pertinence de l'OIT sera sujette à caution.

D'une façon générale, le Conseil d'administration devra se concentrer sur une révision du Code pour qu'il corresponde aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Bureau devrait préparer des propositions nouvelles et un programme clair étayé par des dispositions administratives appropriées pour atteindre rapidement cet objectif.

*(M. Hussain prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais:* Mgr. MARTIN (*Nonce apostolique, Saint-Siège*) — «L'internationalisation croissante de l'économie», a noté le pape Jean-Paul II dans son encyclique *Centesimus Annus*, «doit être accompagnée par des organisations internationales efficaces qui contrôlent et dirigent l'économie vers le bien commun ... vers une notion appropriée du bien commun, en rapport avec la famille humaine dans son ensemble.»

La signification de la mondialisation a été un thème récurrent dans la Conférence de cette année. Le travail joue un rôle clef dans une mondialisation tournée vers les besoins des populations.

La mondialisation ne doit pas devenir une idéologie, qu'il s'agisse d'une idéologie promondialisation ou antimondialisation. Au contraire, il nous faut vérifier de façon objective où la mondialisation a bien fonctionné dans l'intérêt de larges secteurs de la société et où elle a échoué. Il nous faut savoir pourquoi et comment la mondialisation a fonctionné de façon positive ou négative. Il est également nécessaire d'identifier les éléments qui débouchent sur une intégration socialement favorable dans le processus de la mondialisation, et quels sont les éléments qui accroissent au contraire l'exclusion.

Le Saint-Siège espère que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ne se concentrera pas sur des débats idéologiques stériles, mais qu'elle débouchera sur un processus tourné vers l'avenir et soucieux des résultats et qui permettra d'encourager et de favoriser des réponses coordonnées et globales. Une transformation réussie du processus de mondialisation exige la mise en œuvre de politiques qui encouragent une plus grande intégration et moins de divisions.

La structure tripartite de l'OIT est un élément d'intégration tout à fait unique dans la vie internationale et un instrument puissant pour surmonter la polarisation. Lorsque l'accent est mis sur les besoins de la personne qui est le protagoniste principal et le bénéficiaire du travail, le profit apparaît comme l'élément régulateur de la vie de l'entreprise, mais non le seul. D'autres facteurs humains et moraux doivent être pris en compte, lesquels sont au moins aussi importants.

Mais, tout comme d'autres réalités du monde d'aujourd'hui, le tripartisme doit s'adapter de manière à fonctionner de façon plus efficace au sein des réalités de la mondialisation, en relevant les défis de cette mondialisation et en en comblant les déficits. Le tripartisme doit par conséquent identifier clairement les domaines où il présente un avantage et une valeur particuliers. Il doit défendre son rôle dans ces domai-

nes et ne pas se laisser distancer par des formes d'organisations moins représentatives. L'économie mondialisée a encore besoin de nos jours de «vastes mouvements de travailleurs organisés» visant la libération et la promotion de l'être humain.

Mais, dans le même temps, le tripartisme ne saurait rester statique. Les mondes des employeurs, des travailleurs et du gouvernement ont changé. Il y a bon nombre de facteurs dans le modèle économique actuel mondialisé qui contribuent à l'affaiblissement du modèle tripartite. Le tripartisme, tout comme ses composants doit trouver la façon d'aborder les problèmes d'un monde en mutation. Et de nouveaux partenariats peuvent être établis par le biais d'un dialogue avec différents secteurs de la société civile. Des liens traditionnels tels que ceux qui existent entre les dirigeants religieux et le monde du travail, par exemple, peuvent recevoir un nouvel élan.

Le travail est un facteur clef pour créer la durabilité et la cohésion sociale. Le monde a besoin de nouvelles alliances en faveur du travail. Un large dialogue social constitue donc un intérêt commun et une responsabilité qui nous incombe à tous.

*Original espagnol:* M. LEDEZMA VERGARA (*délégué gouvernemental, Panama*) — La République de Panama est Membre de l'Organisation internationale du Travail depuis 1919. Elle figure parmi les 20 pays ayant ratifié le plus grand nombre de conventions. Elle fournit ses rapports sans retard et verse ses contributions à l'avance. Cependant, pour des raisons de distribution géographique, elle n'est ni membre titulaire, ni adjointe du Conseil d'administration. Toutefois, elle participe de manière permanente et dynamique en offrant sa coopération dans la mesure de ses possibilités, ce qui prouve l'intérêt considérable et le respect qu'elle éprouve pour cette Organisation.

La stratégie choisie pour l'élaboration du budget crée les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs fixés, ces objectifs stratégiques constituant le fondement de la construction d'un monde sur lequel repose le travail décent, conception qu'approuve pleinement la République de Panama.

Les informations chiffrées concernant le chômage dans le monde, la pauvreté et la misère sont alarmantes. Si l'on considère également toutes les personnes qui devront trouver un travail au cours des prochaines années, surtout les jeunes et les femmes, alors des signaux d'alarme s'allument et la poursuite de la réalisation des plans et des programmes mis au point, ainsi que l'élaboration de nouvelles mesures concertées avec les autres organismes compétents en la matière, s'imposent.

Il existe une solution pour chaque problème. Ainsi, même si la mondialisation n'a pas produit les effets attendus, surtout dans les pays en voie de développement, il est indispensable que nous prenions conscience des avantages que nous pouvons en tirer.

Nous nous félicitons de la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation composée de 25 personnalités éminentes de différentes régions. Cette commission soumettra un rapport au cours de ces prochains mois, que nous attendons avec beaucoup d'intérêt, mais aussi avec patience, car nous savons que cette commission ne possède pas la de solutions magiques pour résoudre tous les problèmes.

La situation actuelle montre clairement qu'il est indispensable que, dans un futur immédiat, le principal

objectif stratégique de l'OIT soit de créer les conditions nécessaires à la création d'emplois dignes et de réduire la pauvreté dans le monde.

Le Forum mondial de l'emploi a montré la responsabilité considérable et le pouvoir de stimulation que possède cette organisation et notamment son directeur. Cela nous permet d'espérer que l'OIT pourra trouver des solutions et convaincre les autres organisations qui s'intéressent à ce sujet.

Le tripartisme, le dialogue social et la concertation sont les principes qui permettent à l'OIT d'occuper une position privilégiée afin d'assurer le développement durable et la paix sociale de l'humanité.

En outre, nous nous félicitons des mesures prises pour promouvoir le dialogue social, le respect des normes et des principes des droits fondamentaux au travail qui doivent être reconnus comme des droits de l'homme, dans la jurisprudence de chaque pays au niveau constitutionnel, ce qui permettra de garantir de façon permanente le respect de ces principes fondamentaux.

C'est pour toutes les raisons précédemment énoncées que nous pouvons affirmer, sans aucune réserve, que le rapport du Directeur général constitue un instrument d'analyse permettant de favoriser un développement équitable de l'humanité.

Avant de conclure, je voudrais dire que le rapport du Directeur ne mentionne pas certaines mesures prises au Panama en ce qui concerne le dialogue social, la suppression du travail des enfants à l'âge interdit par la loi. Il ne mentionne pas non plus l'analyse et la révision des politiques d'emploi mises au point pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois. Cette analyse a été effectuée récemment en République du Panama.

M. TSHISWAKA KABANDA (*délégué gouvernemental, République démocratique du Congo*) — C'est avec un grand plaisir que nous voudrions, au nom de la délégation tripartite de la République démocratique du Congo, féliciter le Président de la Conférence internationale du Travail et les trois Vice-présidents pour leur élection, bien méritée du reste, à la tête de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence dont ils dirigent les travaux avec maîtrise.

Nous saisissons également cette opportunité pour exprimer nos vives félicitations aux nouveaux membres du Conseil d'administration, à qui nous souhaitons un mandat fructueux.

Nous tenons enfin à adresser nos félicitations à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, qui s'est engagé à faire de l'OIT une organisation dynamique, conjuguant adaptabilité et vision stratégique, dans un monde en mutation où le nombre de défis ne fait que croître.

L'excellent rapport du Directeur général sur l'exécution du programme et les activités de l'OIT pour le biennium 2000-01 traduit l'ambitieux programme d'action que s'est assigné notre Organisation.

Notre délégation est d'avis que les initiatives de gestion et les réformes structurelles renforcées au cours de la période biennale 2000-01 ont permis à notre Organisation, dans son ensemble, d'acquiescer une meilleure vision de son orientation stratégique et d'accroître son efficacité.

Il faut donc adopter une approche nouvelle pour répondre à l'une des questions centrales de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir comment faire pour que les politiques publiques reflètent, comme il convient,

l'importance du travail dans la vie de nos populations et leur inspiration à un travail décent?

L'OIT se doit de soutenir, plus que par le passé, les efforts de ses mandants dans la formulation des politiques adéquates d'emploi et dans l'application intégrale des normes sur les droits fondamentaux au travail afin d'assurer une croissance économique et un développement humain durables.

Au moment où se tiennent ces importantes assises, la République démocratique du Congo, notre grand pays, traverse la situation socio-économique et géopolitique la plus tragique de son histoire, parce qu'elle est confrontée à une crise marquée par les effets cumulatifs d'une guerre d'agression génocidaire à rebondissements répétitifs.

En dépit d'une situation aussi catastrophique, le gouvernement de la RDC, sous la houlette du Président de la République, le général major Joseph Kabila, s'est engagé résolument dans la recherche des voies et moyens performants pour opérer des changements qualitatifs substantiels aux plans politique, économique et social, pour la promotion d'une paix durable, la restauration de la stabilité macroéconomique et l'amélioration du bien-être matériel de la population congolaise.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la conclusion, le 19 avril 2002, à Sun City, en Afrique du Sud, de l'accord politique pour la gestion consensuelle de la transition entre le gouvernement, une partie de l'opposition armée, la majorité des partis politiques et la plupart des acteurs de la société civile. En application des dispositions de cet accord, il a été mis en place un groupe de travail représentant toutes les composantes pour élaborer un projet de constitution de la transition.

En signant cet accord, le gouvernement a voulu traduire avec force son engagement pour la paix. Aussi les composantes non signataires de l'accord ont-elles été instamment invitées à intégrer le camp de la patrie pour conforter la volonté commune de réunification du territoire national.

Au plan économique, la politique de redressement du gouvernement a commencé par le programme intérimaire de stabilisation économique élaboré et exécuté avec l'appui des institutions de Bretton Woods.

Dans le cadre de ce programme, des mesures de correction de la gestion macroéconomique ont été prises. Il s'agit notamment de la libéralisation progressive de l'économie, de l'institution d'un régime de change flottant, de la vérité des prix du carburant et de la mise en œuvre d'une politique budgétaire rigoureuse.

Au plan social et juridique, le gouvernement s'est engagé à améliorer les conditions de vie de la population et à œuvrer dans le respect des lois afin que la sécurité juridique devienne une réalité en RDC.

Ainsi, dans le but de marquer sa volonté d'orienter la législation nationale dans le sens du progrès social des populations, le gouvernement, avec le concours inestimable des partenaires sociaux et dans le cadre d'un dialogue social sincère, a procédé, au cours de la 29<sup>e</sup> session du Conseil national du travail, organe consultatif tripartite, tenue du 16 janvier au 12 février 2002, à la révision du Code du travail promulgué il y a 35 ans et dont certaines dispositions étaient devenues obsolètes.

Nous saluons ici le concours du BIT qui a bien voulu formuler des observations pertinentes, lesquelles ont été intégrées pour la plupart dans le projet du nouveau code.

Par ailleurs, dans le souci de développer son système de protection sociale, le gouvernement s'est engagé à procéder incessamment à la réforme du régime de sécurité sociale, institué il y a 41 ans. Le gouvernement sollicite une fois de plus l'assistance technique du BIT pour la mise en œuvre de cette réforme.

Puissent les travaux des présentes assises offrir à notre Organisation plus d'atouts pour créer les conditions permettant à chaque être humain de réaliser son bien-être matériel dans la liberté et la dignité.

M. WADE (*délégué des employeurs, Sénégal*) — Je voudrais tout d'abord adresser à M. Elmiger mes sincères félicitations pour sa brillante élection à la présidence de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. J'associe à mes félicitations l'ensemble des membres du bureau.

Permettez-moi ensuite de féliciter notre Directeur général, M. Juan Somavia, qui a été à même de démontrer l'utilité de tripartisme et du dialogue social dans toute prise de décisions à caractère économique et social. Il aura, tout au long de son mandat, donné à notre institution une place et une crédibilité qui nous honorent tous.

Je voudrais également lui témoigner notre gratitude pour nous avoir donné l'opportunité, en évitant les éminents Premiers ministres de la Malaisie et de Barbade, de partager leur vision pertinente sur la mondialisation qui est au cœur de nos préoccupations.

La nouvelle approche fondée sur un consensus tripartite relatif au travail décent et aux quatre objectifs stratégiques permet aujourd'hui à notre Institution d'être le phare des organisations internationales à même d'impulser une vision prospective de l'action économique et du progrès social.

Ceci m'amène à partager avec vous notre vision d'une des questions se trouvant au cœur des préoccupations de notre région, l'Afrique, à savoir: relever le défi du développement socio-économique durable dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

En prenant l'initiative d'organiser à Dakar les 17 et 18 janvier 2002 la première rencontre du secteur privé sur le NEPAD, il s'agissait pour le Conseil national du Patronat du Sénégal (CNP) de permettre à nos organisations d'employeurs membres de la Confédération panafricaine des employeurs d'assumer pleinement leurs responsabilités citoyennes et sociales en matière, d'une part, de promotion de l'investissement privé, de l'emploi décent et des infrastructures de base et, d'autre part, d'amélioration des conditions de vie des populations africaines.

C'est d'ailleurs sans doute le moment et le lieu d'adresser nos sincères remerciements à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, à M<sup>me</sup> Régina Amadi-Njoku, Directrice régionale du BIT, à M. Jean-François Retournard, Directeur d'ACT/EMP, et à M. François Perigot, Président de l'OIE, qui ont non seulement adhéré à ce projet, mais apporté un précieux concours sans lequel cette grande rencontre panafricaine n'aurait pu se tenir.

Le NEPAD présente l'avantage, premièrement, d'être conçu à l'échelle du continent par de grands dirigeants africains ayant une vision commune fondée avant tout sur la bonne foi, la volonté et la coopération; deuxièmement, de permettre à nos organisations d'employeurs de jouer un rôle primordial dans la résorption des disparités fondamentales entre les pays développés et notre continent.

Dès lors, nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative prise par M. Juan Somavia de mettre en place une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

A cet égard, je voudrais vous informer que cet aspect «dimension sociale» ne nous a pas échappé, nous, organisations d'employeurs membres de la Confédération panafricaine des employeurs, lors de la Conférence de Dakar sur la place et le rôle du secteur privé d'Afrique dans le NEPAD.

En effet, l'une des recommandations principales formulées porte justement sur la dimension sociale et culturelle du NEPAD, dimension non prise en compte dans le passé lors de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Nous avons estimé que cette dimension sociale et culturelle devait être non seulement au cœur de l'harmonie sociale, mais perçue par l'ensemble des partenaires sociaux comme un moyen, une action, un résultat et même une fin. Elle revêt une importance majeure pour l'adhésion de nos populations à tout projet économique et social.

Notre organisation d'employeurs attache une très grande importance au programme spécial du plan d'action en vue de l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.

Concernant plus particulièrement l'élimination des pires formes de travail des enfants, notre organisation d'employeurs a estimé nécessaire d'agir au niveau des activités productives du secteur informel pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants-apprentis en conciliant sécurité, santé, protection sociale et création future d'emplois décents.

C'est ainsi que nous avons été à même de créer dans le secteur de la métallurgie, de la mécanique et de l'automobile: d'une part, le 18 novembre 1999, un groupement professionnel constitué de 13 030 «professionnels», 58 482 apprentis et 14 620 enfants-apprentis; d'autre part, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, l'Association nationale des parents d'enfants-apprentis, regroupant plus de 300 parents, est sans doute une première en Afrique.

Notre intervention facilite aujourd'hui, non seulement toute action visant la prévention et l'élimination de nombreux risques auxquels sont exposés les enfants-apprentis, mais surtout une meilleure prise en charge de l'apprentissage en Afrique.

Il faut savoir que le Sénégal ne saurait être exempt de ce phénomène de l'apprentissage qui est d'autant plus amplifié lorsqu'il n'existe pas, comme dans notre pays, de structures de formation destinées à l'exercice de certaines activités.

Nul ne peut ignorer aujourd'hui l'existence d'une économie informelle dans notre pays, ni son rôle très important de régulateur des tensions sociales.

C'est à ce niveau que nos organisations d'employeurs peuvent et doivent agir en menant, entre autres, des actions visant à l'identification et la mise en place de passerelles «secteur informel — secteur formel»; la sensibilisation des opérateurs économiques du secteur informel à une plus grande dynamique de responsabilité et de solidarité en matière d'emplois, de travail décent et de protection sociale; l'apprentissage progressif de la culture d'entreprise.

Je ne saurais conclure sans réaffirmer notre engagement sur le front de la lutte contre le VIH/SIDA. Dans ce cadre, notre action s'inscrit dans une appro-

che plus globale, plus complète, plus dynamique et plus efficace en santé, hygiène et sécurité au travail.

A cet égard, notre message est que «le capital humain doit être protégé».

*Original anglais: M. YA TOIVO (ministre du Travail, Namibie)* — Laissez-moi tout d'abord féliciter le Président d'avoir été élu à la présidence de cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également remercier et féliciter le Directeur général et son personnel qui nous ont permis d'atteindre la plupart des objectifs, fixés dans le cadre de la budgétisation stratégique. Je voudrais également féliciter le Bureau de l'excellent rapport des vérificateurs aux comptes, portant sur ces deux dernières années.

Puisque l'on parle du rapport des vérificateurs aux comptes et d'argent, je ne peux m'empêcher d'exprimer ma déception devant l'attitude qui a prévalu lors du débat, à propos de l'excédent généré par le versement des arriérés. Je pense qu'il est inconvenant voire déplacé que des Membres demandent le remboursement des arriérés versés. J'insiste pour que les règles financières soient amendées afin qu'il soit impossible de demander le remboursement d'arriérés reçus par le Bureau.

Pour ce qui est maintenant de l'Agenda pour un travail décent et ses quatre objectifs stratégiques, nous pouvons être satisfaits de nos résultats. A mon avis, l'OIT signifie davantage pour les populations que par le passé, et ce en raison des politiques centrées sur l'individu, qui protègent non seulement les normes du travail et la justice sociale, mais également les valeurs et les droits de groupes et de communautés vulnérables. Dans un monde où les privilégiés déterminent les règles pour les pauvres, il est absolument nécessaire de restaurer la justice sociale et l'égalité des chances, et je crois que le l'Agenda pour un travail décent de l'OIT contribue de façon importante à tendre vers cet objectif.

Cette année, les délibérations de la Conférence portent sur des thèmes particulièrement importants, à savoir le secteur informel, les coopératives, les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'une des caractéristiques des pays pauvres en développement est le secteur informel important ainsi que le non-respect de la plupart, voire de la totalité, des normes de l'OIT, bien que cela semble être la seule solution pour atténuer la pauvreté.

Nous ne devons pas céder à la tentation d'utiliser des critères différents nous permettant de traiter les populations de façon inégale. Les populations et les individus dans les pays en développement ont exactement les mêmes aspirations à une vie décente que ceux des pays développés.

La différence réside dans le fait que les possibilités d'une vie décente dans un pays dominé par une économie informelle sont pour la plupart très limitées. Notre objectif doit, par conséquent, viser à améliorer ces possibilités et non de perpétuer une situation qui ne laisse aucun espoir.

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles devrait être la priorité première de tout un chacun. Des statistiques récentes montrent qu'il y a 5 000 décès par jour provoqués par des accidents du travail ou des maladies professionnelles. On pourrait dire que le monde est victime d'un 11 septembre tous les jours de l'année. Le traumatisme causé par la perte accidentelle d'un membre de la famille

est le même que dans le cas d'une mort naturelle, mais les priorités que nous établissons pour que de tels événements ne se reproduisent pas ne sont pas les mêmes. Et c'est une honte, parce qu'une vie humaine a la même valeur quel que soit l'endroit où elle se perd dans le monde.

Je suis heureux que les coopératives et leurs relations avec le monde du travail fassent l'objet d'un débat. Les coopératives, constituent, par conséquent, des outils de développement très importants, et, de ce fait, doivent viser également à atteindre un certain niveau de décence. Nous ne devons pas chercher à éviter le tripartisme dans les coopératives. En fait, l'ensemble de l'Agenda pour un travail décent doit être intégré en leur sein.

Les quatre objectifs stratégiques sont interdépendants et l'approche constituant à les aborder de manière indépendante est erronée. Il est donc important de veiller à ce que les coopératives intègrent dans leurs programmes l'Agenda pour un travail décent.

Le dernier problème que je voudrais évoquer aujourd'hui ici a trait à la situation en Palestine. Les populations de cette région sont soumises à des injustices flagrantes. Je constate que nous n'avons pas réussi à promouvoir et à appliquer, dans ces pays, l'Agenda pour un travail décent. Et si c'est déjà très triste en soi, le manque de bonne volonté est encore plus inquiétant.

Tous les jours on assiste à des actes de violence, à des morts et à d'autres violations très graves des droits de l'homme. Mais nous ne parvenons pas à améliorer la situation. Je crois que nous connaissons le problème et je pense que nous connaissons même les causes de ce problème, mais nous feignons de ne pas en connaître les solutions. Ne serait-ce que pour montrer notre détermination à mettre en œuvre l'Agenda pour un travail décent, nous devons nous engager à mettre fin à ces injustices évidentes et ceci une bonne fois pour toutes.

*Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)* — Au nom de Dieu le clément le miséricordieux, j'aimerais tout d'abord féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents. Et je félicite le Directeur général pour les rapports excellents qui ont été établis et qui concernent la vie de l'homme, son avenir et sa dignité.

Au nom de la Confédération internationale des syndicats arabes, je voudrais insister sur notre appui aux activités de l'OIT visant à en faire un partenaire actif dans la prise des décisions au sein de l'OMC ainsi que des institutions financières internationales et pour la promotion du dialogue visant à assurer la protection des droits socio-économiques de tous les travailleurs.

Nous appuyons ainsi tous les efforts visant à reconnaître la Déclaration sur les principes fondamentaux et les conventions qui les confirment.

Oui, il faudrait que l'on assure la protection des travailleurs et de leur dignité, et renforcer la justice sociale. Mais cela peut-il se faire aujourd'hui? Comment le réaliser alors que le monde a perdu ses valeurs du fait de la mondialisation sauvage? Comment pouvons-nous mettre un terme au travail des enfants alors qu'il y a une occupation et un embargo économique qui touchent des pays pauvres écrasés par l'endettement?

Oui, le slogan «Les enfants à l'école et les adultes au travail» est merveilleux. Mais comment cela peut-il

se réaliser alors que les conditions nécessaires ne sont pas réunies?

Si l'on prenait comme exemple ce qui se passe en Palestine occupée. Les pratiques israéliennes sont appuyées moralement et financièrement par les Etats-Unis d'Amérique: les écoles, les lieux de travail et les logements ont été détruits et les arbres coupés par les armements fournis par les Etats-Unis.

L'histoire n'a jamais connu de circonstances pareilles. Des pratiques qui ont dépassé, par leur cruauté, toutes celles des nazis, des fascistes et du régime d'apartheid. Pourtant, le Président américain Bush qualifie M. Sharon «d'homme de la paix».

Le rapport du Directeur général soumet des recommandations telles que l'adoption de mesures pour soutenir le peuple palestinien et la création d'un fonds à cette fin. Nous déplorons que le rapport n'appelle pas les choses par leur nom et se soit éloigné de la réalité. Il a traité sur un pied d'égalité l'agresseur et l'agressé, le bourreau et la victime, le colonisateur et le colonisé.

Bon nombre de vos peuples ont vécu l'humiliation et la barbarie de la colonisation. Aviez-vous alors appelé la résistance de vos peuples «terrorisme»? La défense des droits et des libertés, est-ce de la violence? Avez-vous qualifié la destruction de vos institutions nationales et l'emprisonnement de vos combattants ou l'assassinat de vos enfants autrement que «d'actes barbares et inhumains, racistes et hostiles»?

Le siècle passé a été le siècle de l'abolition de la colonisation et de l'esclavage. Seule demeure la Palestine sous le joug du colonialisme sioniste qui défie la volonté du monde entier, refuse toutes les résolutions des Nations Unies et ignore l'opinion internationale. Le peuple palestinien a le droit de jouir de sa liberté, de son indépendance, sinon la paix dans la région, et même dans le monde, sera en danger. La communauté internationale doit obliger Israël à respecter les résolutions internationales et à se retirer des territoires palestiniens, du Golan syrien et du Sud-Liban afin que soit instauré l'Etat palestinien avec pour capitale Al-Qods.

Je voudrais affirmer ici notre souci de renforcer le dialogue social, les droits et les libertés syndicales et notre appui de toutes les mesures visant au respect de la dignité humaine et l'assurance de son bien-être. C'est sur cette base que nous condamnons les politiques de blocus imposées à de nombreux Etats dans le monde. Elles ont des répercussions néfastes sur la vie des travailleurs et de leurs familles, nuisent à l'économie de ces pays et entravent leur développement.

Nous demandons aux Etats-Unis de réviser leur politique hégémoniste qui entraîne le monde entier dans des catastrophes humaines dont on ne connaît pas les limites. Nous leur demandons de lever l'embargo imposé à Cuba, à la Libye, au Soudan et à l'Iraq. Nous prions l'Iraq et le Koweït de trouver des solutions au drame des prisonniers koweïtiens et des disparus iraqiens. Nous condamnons également la violence aveugle en Algérie, qui entrave la stabilité du pays et son développement.

*Original allemand: M. ARBESSER-RASTBURG (délégué des employeurs, Autriche)* — Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Elmiger pour son élection à la tête de cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence. Je suis convaincu que, grâce à ses qualités personnelles et à sa grande expérience, il pourra contribuer au succès de la Conférence.

Aujourd'hui, c'est la dernière fois que je prends la parole en plénière en tant que représentant des employeurs de l'Autriche car, après quarante-trois ans, d'activité dans différents domaines de l'OIT, je me retire des mes fonctions.

Depuis le Sommet pour un développement social qui s'est tenu en 1995 à Copenhague, l'OIT joue un rôle de plus en plus important au sein de la famille des Nations Unies, a acquis une signification particulière et est considérée comme la conscience du monde. C'est pourquoi je pense qu'elle doit bénéficier plus que par le passé de l'aide des institutions de Bretton Woods afin de pouvoir accomplir les nombreuses et importantes tâches qui lui ont été confiées.

Je voudrais également exprimer l'espoir que tous les Etats Membres s'acquitteront à temps de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation.

Je voudrais maintenant exprimer quelques idées tirées de mon expérience. Tout d'abord, en ce qui concerne les normes. L'important n'est pas d'adopter de nouvelles conventions mais d'essayer d'assurer la ratification et la mise en œuvre des conventions. Par conséquent, il est préférable de réviser les anciennes normes plutôt que d'adopter de nouvelles conventions. Cela convient mieux dans les circonstances actuelles. A quoi sert une nouvelle convention si elle n'est ratifiée que par quelques Etats?

Notre Organisation s'est donné pour tâche d'aider principalement les pays en développement. Toutefois, l'évolution politique et économique de ces douze dernières années a également accru l'importance de l'OIT pour l'Europe. Les bureaux de Budapest et de Moscou, avec leurs équipes multidisciplinaires, ont accompli une œuvre particulièrement utile pour les organisations d'employeurs et de travailleurs en les aidant à se constituer en Europe centrale et orientale et dans les autres Etats de la CEI.

J'ai siégé au sein de plusieurs commissions d'industrie, j'ai été quatre fois président et j'ai constaté que ces commissions revêtent une grande importance au sein de l'Organisation car elles permettent à des experts représentant des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de nombreux Etats de se réunir pour parler de leurs problèmes, pour discuter les uns avec les autres. C'est très bénéfique pour tous car cela augmente leurs connaissances et facilite la prise de décisions internationales.

Je voudrais encore attirer l'attention sur l'importance de la formation et du perfectionnement professionnels des fonctionnaires du BIT car leurs qualités sont d'autant plus importantes pour le succès de la tâche à accomplir, qu'ils sont nombreux à quitter l'Organisation.

Ayant siégé depuis plus de quatre décennies à divers titres dans cette Organisation, je sais qu'une coopération harmonieuse entre gouvernement travailleurs et employeurs et une compréhension réciproque permettent de trouver une solution commune même pour des problèmes difficiles.

N'oublions pas, comme on l'a dit en 1919, pour la création de l'OIT, que la paix sociale est le fondement de la paix dans le monde.

*Original anglais: M. THAKKAR (délégué des travailleurs, Inde)* — Je félicite le Directeur général pour son rôle de médiation dans la question du Myanmar.

Le Directeur général a déclaré au Forum mondial pour l'emploi: «Notre légitimité est en question.» Je suis persuadé qu'il entendait par là que le Forum ne

permettait pas de créer suffisamment d'emplois. Au Sommet mondial de 1995, il a également dit que 140 chefs d'Etat avaient émis le vœu que les industries qui généraient des profits devraient créer des emplois. Il semblerait malheureusement que les capitalistes n'ont pas jugé bon d'obtempérer.

Beaucoup d'actions ont été menées pour traiter le problème du travail des enfants, mais il ne faut pas s'arrêter là. Près de 246 millions d'enfants dans le monde entier doivent être sauvés. Plus de 110 millions de ces enfants occupent des emplois dangereux et près de 8,4 millions d'enfants exercent les pires formes de travail des enfants, notamment l'esclavage, la traite, la servitude pour dettes et d'autres formes de travail forcé. Malheureusement, la majorité de ces enfants sont en Afrique, au Moyen-Orient et dans les pays d'Asie.

Au cours de la séance plénière de 1999 de la Conférence internationale du Travail, le Président des Etats-Unis d'Amérique avait dit que la mondialisation était un fait accompli et que chacun devait apprendre à vivre dans ce nouveau cadre.

Le Premier ministre de la Malaisie, au cours de la séance plénière de cette année, a démonté les arguments des tenants de la mondialisation. Le candidat démocrate aux élections présidentielles des Etats-Unis, M. Lyndon H. La Ruche Junior, a dit que le système du FMI, tel qu'il a existé depuis l'introduction par le président Nixon d'un système monétaire dit «des taux de change flottants», à la mi-août 1971, est entré dans sa phase terminale. Rien ne pourra sauver le système monétaire et financier mondial actuel sous sa forme actuelle.

Récemment, nous avons été témoins du plus grand défaut de paiement en matière de dette dans l'histoire de l'humanité (avec le cas de l'Argentine); de la plus grande faillite d'une entreprise de vente de détail, la Kmart; de la plus grande banqueroute dans le domaine des télécommunications, avec Global Crossing, et enfin, de la plus grande faillite d'entreprise de tous les temps, toutes catégories confondues, avec Enron.

Au Japon, la deuxième économie du monde, le système bancaire présente une valeur négative nette de plus d'un billion de dollars et, avec la mondialisation, les choses vont encore s'aggraver.

M. Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel, a mis à nu de façon claire la conception néfaste des conditions imposées par la Banque mondiale et le FMI aux pays en développement. Il s'agit de la privatisation, de la libre circulation des capitaux, de la libre fixation des prix par le marché et du libre-échange.

L'ordre économique mondial actuel est orienté exclusivement vers le capital. Il refuse au travailleur sa dignité et son droit à vivre dans la dignité. L'accumulation des richesses entre les mains de quelques-uns a asservi les échanges et le commerce, les intellectuels et les politiciens, et elle a supprimé toutes les valeurs éthiques de l'existence humaine.

Sœur Patricia Wolf, religieuse qui n'a rien à voir avec la richesse matérielle et les affaires de ce monde, a elle aussi pris parti contre la gestion immorale des grandes entreprises. Elle a dit: «Même si l'épisode d'Enron n'ouvre pas les yeux des dirigeants, nous ne pouvons garder le silence.» Elle a appelé à une croisade contre la gestion immorale des entreprises, le refus de reconnaître les droits syndicaux des travailleurs et le pillage des ressources du monde.

Pour couronner le tout, la Confédération internationale des syndicats libres a également mis à jour la

terreur exercée par le capital contre le mouvement syndical dans une enquête publiée en 2001. La répression contre les syndicalistes ne cesse de s'accroître: 209 syndicalistes ont été assassinés l'année dernière. Le terrorisme a suscité, en particulier après les événements du 11 septembre, une terrible menace et des défis considérables pour les travailleurs du monde entier.

Si mon camarade du Pakistan a abordé la situation actuelle entre l'Inde et le Pakistan, je suis extrêmement préoccupé par le fait qu'il ait jugé utile d'utiliser cette tribune pour évoquer des questions politiques très sensibles. Représentant une population d'un milliard d'habitants de l'Inde, parmi lesquels 400 millions de travailleurs, qui souhaitent vivement la paix, la sécurité et le développement dans le monde, nous avons préféré nous limiter à une déclaration conjointe au sein du groupe des travailleurs. Je m'abstiendrai donc de soulever des questions politiques devant cette éminente assemblée.

Les desseins des pays du G-7 ont échoué et chacune de leurs réunions suscite de nouvelles manifestations. Cela marque le commencement de la dernière phase du capitalisme dans le monde. Les graines de la destruction résident dans le système capitaliste lui-même.

Le communisme a déjà échoué. Chers amis, mon appel est donc que l'on en finisse avec l'ordre capitaliste triangulaire actuel et que l'on recherche une troisième voie.

Je prie Dieu tout-puissant de nous montrer la lumière et de nous conduire vers notre objectif qui consiste à le vénérer.

*Original anglais: M. RAMPACK (délégué des travailleurs, Malaisie) — Permettez-moi au nom des travailleurs de Malaisie de féliciter le Président et les Vice-présidents qui guident les travaux de cette Conférence.*

Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celle des autres délégués réunis ici pour féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour la manière nouvelle, dynamique et novatrice dont il a présenté son rapport à la Conférence. En effet, celui-ci revêt une forme entièrement nouvelle. Il souligne l'importance des quatre objectifs stratégiques pour atteindre un développement durable. Voilà qui est parfaitement conforme à la vision présentée par l'OIT à l'occasion du millénaire pour encourager le travail décent dans tous les Etats Membres.

Comme le Directeur général lui-même l'a déclaré dans son rapport à la 87<sup>e</sup> session de la Conférence, la mondialisation a apporté avec elle la prospérité mais aussi des inégalités qui mettent à l'épreuve les limites de la responsabilité sociale collective. Cela est devenu apparent pendant la crise économique et financière qu'a connue l'Asie en 1997 malgré le paragraphe 4 de la Déclaration ministérielle de l'OMC (Singapour, 1996) relatif au respect des normes fondamentales du travail.

La Déclaration de Doha dit bien peu de choses sur l'impact social de la mondialisation, surtout sur les droits des travailleurs et des syndicats. Aussi longtemps que la communauté mondiale ne reconnaîtra pas la nécessité d'intégrer concrètement la dimension sociale du développement humain dans la mondialisation, nous sommes persuadés que la mondialisation n'apportera que des inégalités et non la prospérité. On s'éloigne donc par là de l'esprit et de l'objectif du

processus de mondialisation qui, selon la Déclaration de l'OMC, devrait conduire à relever les niveaux de vie dans le monde pour réaliser l'objectif de la croissance et du développement durables dans l'intérêt de tous. Avons-nous vraiment besoin d'une mondialisation qui ne fera qu'aggraver nos souffrances, celles de nos proches, de nos femmes et de nos enfants, et celles de l'ensemble de la communauté mondiale?

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité.

Le Directeur général a souligné l'importance de la bonne gouvernance comme un outil efficace dans le processus de gestion stratégique de l'OIT. Le même raisonnement s'applique sans aucun doute aux gouvernements et aux entreprises. Or, aujourd'hui, nous constatons tant au niveau des entreprises que de l'Etat, dans de très nombreux pays, un niveau tout à fait déplorable de gouvernance, de transparence, de responsabilité et de bonne gestion. L'insuffisance de la productivité des capitaux et la corruption liées à la faiblesse des systèmes de contrôle ont entraîné la faillite de grandes sociétés. Paradoxalement, certaines d'entre elles ont accordé des indemnités fabuleuses et des retraites généreuses à leurs cadres dirigeants la veille même de leur fermeture, alors que le lendemain des milliers de personnes perdaient leur emploi et voyaient tous leurs espoirs brisés. Ces entreprises avaient auparavant brisé le mouvement syndical en leur sein en recourant à la sous-traitance, tout cela sous couvert de la mondialisation.

Pour nous, la mondialisation affaiblit les droits syndicaux, elle prive les travailleurs de la sécurité de l'emploi et elle est un obstacle aux consultations tripartites. Est-ce là le type de gouvernance et de responsabilité qu'encourage la mondialisation? Pour moi, c'est une nouvelle forme de répression des pauvres et des groupes vulnérables par les nations riches et les puissantes. Faut-il voir dans cette mondialisation une nouvelle marque du XXI<sup>e</sup> siècle?

Je n'ai jamais évoqué jusqu'ici le problème israélo-palestinien. La population de Palestine n'a que trop souffert de cette guerre qui se prolonge sur sa terre. Nous appuyons pleinement la proposition du Directeur général de créer un fonds pour l'emploi et un fonds social en Palestine. Nous exhortons Israël à respecter la résolution des Nations Unies sur la Palestine et à retirer ses forces des territoires palestiniens. Les droits, les moyens de subsistance et la sécurité des travailleurs de Palestine sont en danger. Le travail décent n'a ni frontières politiques ni préférences idéologiques.

La création d'emplois doit aller de pair avec la bonne gestion, la transparence et la responsabilité lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre toutes les initiatives gouvernementales. Le mouvement syndical a toujours appelé au dialogue tripartite pour débattre non seulement des questions de travail, mais également des questions économiques, sociales et du développement. A cet égard, nous félicitons le gouvernement de la Malaisie d'avoir ratifié la [convention n° 144](#) de l'OIT et nous lui en savons gré. Nous espérons que la [convention n° 87](#) sera ratifiée prochainement. Nous voudrions également appeler les autres Etats Membres de l'OIT à ratifier la convention n° 144 pour donner plein effet au dialogue social car il ne peut y avoir de développement sans partage des ressources.

*Original anglais: M. SUNMONU (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine) — J'aime*

rais me joindre aux orateurs précédents et féliciter le Président et les autres membres du bureau de la Conférence de leur élection bien méritée. J'aimerais également féliciter le Directeur général pour l'excellente qualité du rapport qu'il a présenté à cette session de la Conférence. Par ailleurs, notre organisation est fière d'être pleinement associée à l'action de l'OIT. En tant que seule organisation syndicale africaine à représenter toutes les tendances syndicales du continent, l'OUSA et ses affiliés contribuent à renforcer le tripartisme, la paix, la démocratie et le développement socio-économique en Afrique.

Elle participe également à la défense des droits syndicaux et de l'homme sur notre continent. Agissant au sein des syndicats africains, aux avant-postes du développement de l'esprit d'entreprise et des petites entreprises pour démontrer combien ces syndicats sont résolus à contribuer à la création de richesses par la création d'emplois décents et bien rémunérés.

Le projet de l'OUSA sur la santé, la sécurité et l'environnement a permis, depuis 1993, de former et de mobiliser les travailleurs et les syndicats africains pour des lieux de travail, des logements et un environnement sain et sûr, et dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Notre programme d'éducation des travailleurs sur les normes internationales du travail, la mondialisation, la participation populaire, l'intégration et le développement économiques, l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes a eu beaucoup de succès partout en Afrique.

Nous aimerions manifester notre gratitude au bureau régional de l'OIT pour avoir financé le programme de l'OUSA destiné à aider les femmes qui ont des responsabilités élevées dans des syndicats.

Certaines des activités que j'ai mentionnées n'auraient pas été possibles sans l'appui technique et financier de certains secteurs, départements et services du BIT.

Ainsi le bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et le Bureau des activités pour les travailleurs ont été extrêmement utiles en offrant assistance technique et financière aux travailleurs et syndicats africains. Le Secteur de l'emploi a assisté notre organisation d'un point de vue technique et financier pour le projet visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dont j'ai parlé tout à l'heure, et nous espérons que, pendant cette période biennale, le projet sera étendu à dix centrales syndicales dans dix autres pays africains.

L'OUSA et ses affiliés affirment catégoriquement que la création de richesses par la création d'emplois décents et bien rémunérés, est la meilleure façon d'éliminer la pauvreté. C'est pour cela que nous nous opposons aux intentions visant à réintroduire les programmes orthodoxes et désastreux d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale par le biais des nouveaux documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

Comme le Premier ministre de Malaisie, M. Mahathir bin Mohamad, l'a dit à cette session de la Conférence la semaine dernière, le modèle néolibéral qui est imposé aux économies faibles des pays en développement dans le cadre de la mondialisation relève du néocolonialisme, même s'il n'en porte pas ce nom et nous le rejetons. Les pays devraient être libres de fixer leurs objectifs économiques et le moyen d'y arriver.

L'OUSA se félicite aussi de l'appui du Secteur de la protection sociale par les activités de lutte contre le

VIH/SIDA sur le lieu de travail, et attend davantage d'assistance de ce secteur pour ses autres programmes de sécurité, de santé et de protection sociale.

Les activités de notre organisation n'ont pas reçu d'assistance de la part du Secteur des normes au cours de la dernière période biennale, alors que des programmes lui avaient été soumis en vue d'une assistance technique et financière. J'espère que ce secteur, qui est extrêmement utile aux activités courantes de notre organisation et de ses affiliés, répondra favorablement à nos demandes pendant la période biennale en cours.

Nous espérons également que les bonnes relations que notre organisation a entamées avec le Secteur du dialogue social au cours de la dernière période biennale seront renforcées.

Ce secteur nous a aidés techniquement et financièrement pour la tenue de deux ateliers sous-régionaux en Afrique de l'Est et de l'Ouest, ce qui a contribué à renforcer les capacités de nos affiliés de ces régions dans les domaines du tripartisme et du dialogue social.

Permettez-moi d'exprimer notre gratitude, et celle de tous les travailleurs africains au Bureau des activités pour les travailleurs et au bureau régional de l'OIT pour l'Afrique pour l'appui technique et financier qu'ils ont accordé à l'OUSA et à l'PCISL-AFRO pour organiser la conférence des syndicats africains sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à Dakar, au Sénégal, en février 2002. Cette conférence a permis aux dirigeants syndicaux africains de mieux connaître le NEPAD et d'y participer pleinement. A cette occasion, l'OIT a apporté une aide essentielle à ses partenaires sociaux, qui leur permet de jouer un rôle plus important dans le développement socio-économique à l'échelle nationale et continentale. L'ensemble des mandants de l'OIT aura besoin, dans ce domaine, d'une aide plus importante de tous les secteurs et départements de l'OIT.

Permettez-moi de conclure en évoquant brièvement la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires arabes occupés. Les paragraphes 5, 6 et 10 du rapport décrivent la situation de ces travailleurs dans les territoires occupés illicitement par Israël. Les travailleurs et les syndicats africains estiment que pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, il faut mettre un terme à l'occupation par Israël de la Palestine et de tous les territoires arabes; créer un Etat palestinien dont Jérusalem-Est sera la capitale; permettre le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers et indemniser de façon appropriée ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux; il faut aussi que la Palestine et tous les Etats arabes reconnaissent Israël et qu'un accord de paix, garanti par les Nations Unies, soit conclu entre Israël et la Palestine, d'une part, et entre Israël et les Etats arabes, d'autre part.

C'est au peuple palestinien seul que revient le droit souverain de choisir ses dirigeants. Personne d'autre n'a ce droit.

*Original anglais: M. LISTER (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Royaume-Uni)* — C'est pour moi un honneur et un privilège de m'adresser aujourd'hui à cette auguste assemblée, et j'aimerais vous transmettre les salutations les plus chaleureuses du gouvernement et du peuple des Bermudes, le joyau de la région médio-Atlantique.

Je voudrais remercier très sincèrement M<sup>me</sup> Fiona Kilpatrick, la dirigeante de l'équipe britannique à

l'OIT, pour avoir soutenu mon intervention en cette occasion.

J'aimerais féliciter le Président de son élection et saluer la manière exemplaire dont il s'est acquitté de son mandat ces deux dernières semaines.

Je félicite également le Directeur général pour sa direction remarquable et dévouée à la tête de l'OIT, ainsi que pour son rapport intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2000-01*. Le rapport offre un aperçu global du travail important de l'OIT et confirme qu'il s'agit d'une organisation dynamique qui sait réagir aux défis d'un monde en mutation sans s'écarter pour autant des nobles principes sur lesquels elle a été édiflée.

Dans son rapport, le Directeur général note que, pendant la période 2000-01, le programme IPEC a continué d'attirer de plus en plus de fonds de la part des donateurs et est devenu le programme de coopération technique le plus important de l'OIT. Le gouvernement des Bermudes se félicite des progrès accomplis par l'OIT dans ce domaine si important.

Soyez assurés que nous partageons les préoccupations décrites dans le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme 2000-01 et dans son rapport global instructif et édifiant, intitulé *Un avenir sans travail des enfants*. Le gouvernement des Bermudes est d'avis que le fléau du travail des enfants doit être éliminé de la surface de la terre. Les ressources de ce monde doivent être consacrées à cette bataille absolument essentielle. C'est une bataille qui doit être gagnée car nos enfants sont notre avenir.

Les rapports du Directeur général et les débats pendant toute cette Conférence ont révélé de façon claire et parfois douloureuse l'ampleur des défis auxquels sont confrontées de nombreuses nations du monde.

Les citoyens des Bermudes ici présents se sont souvenus du doux sort qui est le leur, aussi bien dans le domaine du travail que sur le plan de la qualité de vie.

Les Bermudes ont la chance d'avoir un niveau de vie parmi les plus élevés au monde. Nous devons notre relative prospérité à un certain nombre de facteurs: un système d'éducation de première classe, une stabilité politique et sociale, y compris des relations généralement positives entre le gouvernement et les syndicats, le succès des deux piliers de notre économie — les affaires internationales et le tourisme — et une excellente infrastructure, entre autres. Des phénomènes tels que le chômage, l'illettrisme et le travail des enfants, qui sont des réalités aux conséquences si désastreuses dans nombre de pays, sont pratiquement inconnus aux Bermudes.

Toutefois, nous ne saurions pécher par suffisance. Nous devons travailler avec vigueur pour veiller à ce que les principes de justice, d'équité et de protection sociale, ainsi que tous les autres principes adoptés par l'OIT, imprègnent tout le tissu de notre société.

J'ai dit que les relations étaient généralement positives entre le gouvernement et les syndicats et que c'était un facteur qui contribuait à la prospérité des Bermudes. Dans son allocution éloquente et mémorable à cette même tribune, prononcée jeudi dernier, le Premier ministre des Barbades, M. Owen Arthur, a reconnu les contributions significatives apportées par les syndicalistes des Barbades et dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Il a dit que le mouvement du travail était une force d'avant-garde de toute première importance dans la lutte pour l'autodétermination.

Historiquement, les Bermudes ont été frappées par les maux de l'injustice sociale et du racisme, même si nous ne sommes pas encore parvenus à l'autodétermination complète, les syndicalistes ont joué un rôle capital dans l'expansion et l'évolution du Parti progressiste travailliste des Bermudes, notre gouvernement actuel, et dans le mode de vie dont nous jouissons aujourd'hui. Aussi, la communauté tout entière a-t-elle envers eux une grande dette de gratitude.

Je me félicite de noter que le tripartisme très caractéristique des relations de travail aux Bermudes, le Conseil consultatif du travail, composé de représentants des trois partenaires sociaux, conseille généralement le ministre sur les relations de travail.

Les Bermudes ont récemment promulgué une loi, la loi sur l'emploi de l'an 2000, à marquer d'une pierre blanche, la plus importante qu'ait jamais promulgué notre parlement. Cette législation historique remplit deux objectifs principaux: d'une part, elle garantit les normes fondamentales au travail et, d'autre part, elle veille à créer des conditions offrant des chances égales à tous afin que ne soient pas pénalisés les employeurs qui observent de bonnes pratiques d'entreprise. L'élaboration de cette loi sur l'emploi est un important exemple de ce que peuvent faire les partenaires sociaux aux Bermudes et elle a bénéficié de la contribution de l'ensemble de la famille tripartite pendant les phases de planification et de rédaction.

Il y a de cela deux semaines, le Comité mixte d'organisation de la Journée du travail des Bermudes, composé, là encore, de représentants des syndicats, des groupes d'employeurs et du gouvernement, a révélé le thème pour la célébration de la Journée du travail de 2002, et je cite: «Notre engagement, qui s'est forgé dans le mouvement syndical, est d'embrasser la diversité de la population active des Bermudes. Au-delà de toutes barrières, nous nous engageons à unir la communauté tout entière dans la célébration du travail».

Je terminerai en osant affirmer que cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence est à tous égards une célébration du travail dans le monde entier.

*Original anglais: M. WOJCIK (délégué des travailleurs, Pologne) — Au nom de la délégation des travailleurs de Pologne, je voudrais féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection.*

Chaque année, nous recevons du Directeur général un rapport excellent et cette année encore nous n'avons pas été déçus. C'est la raison pour laquelle je tiens à l'en féliciter.

Nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir les conventions et encourager les Membres à respecter toutes leurs dispositions.

Récemment, la Pologne a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et ainsi, nous faisons maintenant partie des Etats qui ont ratifié toutes les conventions fondamentales. Les travailleurs polonais en sont très satisfaits.

Malheureusement, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été très satisfaisante dans l'ensemble pour les travailleurs polonais. On peut cependant éprouver un certain optimisme compte tenu de la transformation du Comité tripartite des Affaires économiques et sociales en un organe désormais fondé sur une loi du parlement. De fait, cela peut renforcer sa position juridique, mais surtout favoriser un véritable dialogue social.

Il ne faut pas oublier que la Pologne, comme les autres pays d'Europe centrale et orientale, doit faire face à trois graves problèmes, à savoir la mondialisation économique, l'adhésion à l'Union européenne et la transformation non encore achevée du système économique et social à la suite des conséquences désastreuses du régime communiste.

Lorsque nous examinons la situation de la Pologne dans son ensemble, nous devons cependant constater certaines évolutions et tendances positives. De nombreux indicateurs économiques nous font espérer en l'avenir. Cependant, en tant que représentants des travailleurs, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les points négatifs et le fait que ce sont eux, les travailleurs, qui paient le prix fort de tous les changements.

Ce sont surtout les chômeurs qui en sont les principales victimes et le chômage, à la hausse depuis quelques mois, atteint aujourd'hui près de 18 pour cent. Les propositions du gouvernement pour lutter contre ce phénomène sont superficielles et manifestement insuffisantes.

Comme je l'ai indiqué, un Comité tripartite a été établi, grâce aux efforts considérables déployés par le syndicat Solidarité, afin de renforcer le tripartisme et le dialogue social. Mais en dépit de cela, le gouvernement qui a pris le pouvoir récemment a soumis au parlement un projet d'amendement du Code du travail sans recourir à des consultations tripartites. Seules des protestations très vigoureuses des syndicats et des manifestations de rue ont obligé le gouvernement à soumettre le projet de loi au Comité tripartite.

Cinquante pour cent des dépenses publiques et près de 30 pour cent du PIB sont consacrés à la protection sociale ou à d'autres taxes sociales. Il est cependant préoccupant que le gouvernement n'ait pas de notion et de vision consensuelles de ce qu'est un ordre social juste. C'est pourquoi ses décisions économiques pèsent lourdement sur les épaules des plus vulnérables et les ont privés d'avantages dont ils bénéficiaient auparavant.

La situation n'est certes pas aussi simple mais nous savons que l'OIT peut apporter une contribution très utile à des pays tels que la Pologne, Membre fondateur de l'OIT. Des millions de travailleurs polonais, et en particulier les chômeurs, mettent leur espoir dans les activités de l'OIT.

La ratification des conventions de l'OIT, si celles-ci ne sont pas pleinement, au sens juridique et pratique, ne permettra ni d'améliorer le travail décent ni le travail au sens large. Nous nous inquiétons de voir que le manque de protection du travail se traduit injustement par «économie informelle». Nous pensons qu'il n'y a pas de travail décent dans l'économie informelle.

Les travailleurs polonais appuient les mesures prises par l'OIT pour lutter contre des dispositions qui permettent d'établir des normes à deux poids deux mesures à l'échelle mondiale. Malheureusement, certains gouvernements s'engagent à respecter les normes établies par l'OIT et prennent des décisions différentes en d'autres enceintes, notamment à l'OMC, qui ne tiennent pas compte de ces engagements et qui profitent aux groupes les plus puissants de notre société. La mondialisation des nations nécessite la mondialisation de la solidarité.

Nous devons être solidaires des travailleurs et avant tout, des chômeurs et de ceux qui souffrent de la faim, de ceux qui vivent dans la pauvreté des

enfants qui n'ont pas la possibilité d'aller à l'école. La solidarité est indispensable, c'est pourquoi nous demandons aux pays riches, Membres de l'OIT, de créer un fonds mondial spécial de solidarité, que l'on pourrait appeler «Education pour combattre le chômage» doté d'au moins 10 millions de dollars de fonds par année. Je suis convaincu que l'OIT est la seule organisation qui puisse mettre en place un fonds comme celui-ci.

*Original espagnol: M. GOMEZ (délégué des travailleurs, Colombie) —* C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général du BIT. Nous approuvons ce rapport et nous partageons les préoccupations exprimées par le Directeur général en ce qui concerne les problèmes mondiaux et son inquiétude quant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT.

Nous partageons également son avis sur la gravité de la situation des travailleurs et de la population de la Palestine, où la pauvreté, les humiliations, le chômage, la violation des droits de l'homme, la crise économique et l'exclusion sociale, mettent considérablement en danger la paix, non seulement au Proche-Orient mais également dans le monde entier. Les travailleurs de la République de la Colombie expriment toute leur solidarité avec le peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour posséder son propre territoire et pour se développer, et condamnent toutes les pratiques terroristes dont il est victime.

Les travailleurs de la République de Colombie considèrent que l'OIT est une institution internationale indispensable pour contrôler l'application des règles du droit international par la Colombie et assurer que nos plaintes soient entendues et que les violations des libertés et droits des travailleurs ne restent pas impunies.

Dans la situation particulière de la Colombie, nous constatons à notre grand regret que le mouvement syndical et les syndicalistes sont toujours victimes d'actes de barbarie. Ceci nous amène à dénoncer devant la communauté internationale le fait qu'entre juin 2001 et mai 2002, 176 assassinats ont été commis contre des syndicalistes dont le seul délit était d'appartenir à un syndicat. Malheureusement, ces faits demeurent impunis et la machine de mort continue son œuvre.

Nous voulons également exprimer notre préoccupation face à la répression brutale dont le mouvement syndical fait l'objet et à la liquidation de ses organisations par le biais de licenciements massifs dans les secteurs public et privé, et au non-respect des droits d'organisation, de négociation collective et de grève. Cette situation est aggravée par l'élimination du recrutement direct, la promotion des coopératives de travail associé, de la sous-traitance et des contrats temporaires ainsi que par l'imposition de conventions collectives

Les mesures prises contre les travailleurs de TELECOM, ETB, PAVAMIA et AVIANCA, contre les travailleurs de la santé, de l'enseignement, de la justice, des administrations locales et régionales, du Secrétariat des travaux publics de Bogota et d'autres régions du pays, la fermeture d'entreprises et les faillites fictives ou non, créent chez les travailleurs un climat de méfiance quant à la légitimité d'un Etat de droit, devenu purement virtuel.

La meilleure preuve de cette affirmation est sans doute le fait qu'après la longue et difficile lutte que

nous avons menée pour obtenir l'approbation par le Congrès de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, puis sa ratification par la loi n° 411 de 1997, la Cour constitutionnelle a déclaré que les syndicats de fonctionnaires n'avaient pas le droit de négociation collective, privant ainsi les travailleurs de leur revendication légitime.

Monsieur le Président, pendant que se tient cette présente Conférence, des centaines de travailleurs ont perdu leur emploi. Tel est le cas des fonctionnaires du département de Meta, qui ont été licenciés collectivement sans autre forme de procès. La région de Meta est l'une de celle où la violence est des plus terribles.

La situation serait encore pire pour le mouvement syndical si nous n'avions depuis vingt-trois mois un ministre du Travail qui est lui-même un ancien syndicaliste. Je veux parler de notre camarade Angelino Garzon, qui a courageusement lutté contre la violation des droits syndicaux et dû pour cela s'opposer à maintes reprises à ses collègues du gouvernement.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'odieuse campagne de dénigrement menée depuis quelques mois contre le mouvement syndical dont les dirigeants et les membres sont désignés comme appartenant à une «oligarchie privilégiée» dans le but de monter l'opinion publique contre eux. La situation est d'autant plus grave que le ministre de l'Economie lui-même est à l'origine de cette campagne.

Les travailleurs de la République de Colombie sont extrêmement inquiets face à la violence, à l'insécurité et au non-respect des conventions et recommandations de l'OIT. C'est pourquoi, en juin 1998, nous avons demandé l'envoi d'une commission d'enquête en Colombie. Quatre ans après, la situation s'est encore détériorée, ce qui nous amène à prier le Conseil d'administration de prendre une fois pour toutes une décision au sujet de cette requête des travailleurs.

Le fait que la liberté syndicale et les droits de l'homme ne soient pas reconnus dans un endroit quelconque du monde met gravement en danger la paix mondiale. Jamais l'humanité n'a produit autant de richesse d'une part, et autant de misère et d'inégalité d'autre part. Nous exhortons donc ceux qui détiennent le pouvoir à prendre les mesures nécessaires pour éliminer cette énorme dette sociale.

Monsieur le président, si l'on veut assurer la paix et la démocratie, il faut promouvoir la justice sociale.

*Original anglais: M. ETTY (délégué des travailleurs, Pays-Bas) —* Je félicite le Président et le Vice-président pour leurs élections à la direction de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Dans le rapport du Directeur général, nous trouvons des informations très intéressantes sur les réalisations de l'OIT et de ses Etats Membres en ce qui concerne les objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation, parmi lesquels la promotion et la mise en œuvre des normes et principes et droits fondamentaux au travail, l'action normative, la promotion de la parité dans la politique de l'emploi et l'amélioration de la protection sociale par les normes du travail. La plupart des cibles ont été atteintes. Malheureusement, il n'en va pas de même pour un sujet qui est au cœur de l'OIT depuis sa création même, la protection de la maternité, qui devrait être le point de convergence de tous les objectifs stratégiques et opération-

nels précités. Je suis vraiment navré d'avoir à dire que ce n'est pas encore le cas.

Il y a deux ans, la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 et la recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000. Les travailleurs ont estimé que c'était là une mesure très positive qui allait dans le sens de la participation des femmes à l'emploi rémunéré, tout en honorant leur rôle clé dans la société tenant au fait qu'elles mettent au monde les enfants et s'en occupent au premier chef. Cette troisième convention sur la maternité a été le résultat des gros efforts accomplis par les représentants des travailleurs, des gouvernements et des employeurs. C'est une convention tournée vers l'avenir qui contribue à l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes sur le marché du travail, qui optimise le capital humain — femmes et hommes confondus — et prend en considération les différences culturelles et autres. A la lumière du débat général sur l'économie informelle, il est particulièrement intéressant que la portée de la convention soit nettement plus large que celle de plusieurs autres normes. La convention s'applique à toutes les femmes qui travaillent, y compris à celles qui ont un emploi atypique, c'est-à-dire les travailleuses à domicile et à temps partiel, et les travailleuses temporaires et occasionnelles. En fait, la convention s'applique chaque fois qu'il y a un contrat d'emploi — exprès ou tacite, écrit ou oral.

Avec la ratification de la Slovaquie et de l'Italie, la convention est entrée en vigueur le 2 février de cette année. Entre temps, la Bulgarie l'a également ratifiée. Ce sont-là de bonnes nouvelles.

Aux termes de l'article 19 de la Constitution de l'OIT, les conventions et les recommandations doivent être soumises aux autorités compétentes en vue de les transformer en lois ou de prendre d'autres mesures dans le délai d'un an à partir de la clôture de la session. Dans des circonstances exceptionnelles, les gouvernements peuvent disposer d'un délai plus long, mais «jamais plus de dix-huit mois après la clôture de la session de la Conférence». Pour les instruments sur la maternité — convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 et recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000 — les dates étaient le 15 juin 2001 et le 15 décembre 2001. On trouve, dans le rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations daté du 7 décembre 2001, les noms des 61 pays qui ont informé le Directeur général des démarches entreprises pour soumettre les instruments. Cela signifie que, grosso modo, les deux tiers des Membres, parmi lesquels plusieurs Etats membres de l'Union européenne, n'ont pas respecté l'article 19 de la Constitution.

Mon pays a été un des 61. Bien qu'il n'y ait pas de circonstances exceptionnelles connues, il a fallu seize mois au gouvernement pour informer le parlement néerlandais de la teneur de cette convention et de cette recommandation, sans préciser les mesures envisagées. Grâce aux questions insistantes de parlementaires et aux interventions de mon organisation, le gouvernement a annoncé, au début du mois de décembre, qu'il était disposé à procéder à la ratification. Une loi devrait être votée cette année, mais la consultation des partenaires sociaux n'a pas encore commencé.

Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que la ratification et la mise en œuvre des instruments modernes et flexibles qui concernent la protection de la

maternité deviendront partie intégrante des objectifs opérationnels stratégiques et que, l'année prochaine, les rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration et de la Commission d'experts représenteront un grand pas en avant dans le domaine de la protection de la maternité.

*Original espagnol: M. CHACÓN DÍAZ (délégué des employeurs, Cuba) — Je félicite M. Elmiger pour son élection à la présidence de cette 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et sa façon de mener nos débats.*

Je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole, au nom du Groupe des employeurs cubains, avec la satisfaction du devoir accompli, pour ce qui est de préserver et de développer les conquêtes obtenues par la révolution des employeurs, des travailleurs de tout notre peuple, dans le cadre du travail et du domaine social en général. Ces conquêtes coïncident largement avec les objectifs et les principes sur lesquels reposent les travaux de l'OIT.

Avec beaucoup d'efforts, de volonté et de courage politique et tous les partenaires sociaux cubains, nous avons pu maintenir le droit à l'emploi, le travail décent, c'est-à-dire un travail honnête, digne, conférant aux salariés une protection et des garanties, la parité entre hommes et femmes, l'égalité entre les races, la protection des enfants et des jeunes et l'amélioration constante des conditions de vie et de travail de nos travailleurs, la sécurité sociale pour les travailleurs et pour nos retraités, en dépit des conditions difficiles dues au blocus économique, financier et commercial imposé depuis plus de quarante ans par le gouvernement des Etats-Unis, blocus qui aujourd'hui se renforce, devient plus agressif et s'accompagne de dénonciations fallacieuses et de calomnies folles.

Nous sommes particulièrement satisfaits de la façon objective dont on présente dans le rapport du Directeur général le travail effectué dans mon pays en faveur des enfants handicapés, mais, par ailleurs, je suis obligé de vous dire que l'on pourrait interpréter de façon irrespectueuse et tendancieuse ce qui est dit au paragraphe 129, lorsque l'on interprète l'information de Cuba qui dit que le travail des enfants n'existe pas dans notre pays, car on semble mettre en doute le commentaire qui le précède.

Je répète devant cette assemblée qu'il n'existe pas d'exploitation ni de travail des enfants à Cuba, par conviction et par humanisme. Nous ne l'affirmons pas uniquement nous-mêmes. Cela a pu être constaté facilement par tous les visiteurs qui nous ont honorés de leur présence, et notamment des fonctionnaires du BIT et de l'ONU en général.

Au contraire, aujourd'hui à Cuba, on multiplie et on perfectionne les programmes de protection et de développement pour les enfants et les jeunes, surtout dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'alimentation. Nous avons des preuves que nous pouvons présenter au monde entier.

C'est avec beaucoup d'inquiétude et avec tristesse que nous constatons que les conflits dans le cadre du travail perdurent et s'aggravent et qu'ils ne sauraient être dissociés d'autres problèmes sociaux et en forment même la base dans de nombreux pays pauvres. Je suis convaincu que même si l'OIT pouvait mettre en place des actions concrètes, mettre au point des programmes plus radicaux et être plus critique et exigeante avec les pays qui font peu d'efforts pour améliorer les conditions de travail, cela ne suffirait pas. Il

faut, avant tout, qu'il y ait une volonté politique de mondialiser aussi la justice sociale et la solidarité, de combler le fossé qui sépare les pays pauvres des pays riches, d'éliminer les conditions d'échange qui ne sont pas égales, ce qui favoriserait l'élimination du chômage, de la faim, de la misère, des maladies, des discriminations et de toutes les injustices sociales qui sévissent dans le monde entier et qui menacent, comme au temps de la barbarie, de changer la carte du monde.

Il n'y a qu'une solution: abandonner la démagogie, l'hypocrisie, la rhétorique banale, la bureaucratie qui ne sert à rien, consacrer les énergies, les efforts et les ressources à travailler ensemble sur des programmes réels, concrets et effectifs, fondés sur la volonté politique de sauver l'humanité, et je crois que l'OIT devrait pouvoir relever ce défi.

*(La séance est levée à 13 heures.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Seizième séance:</i>	
Deuxième rapport de la Commission de proposition: Présentation et adoption . . . . .	1
<i>Orateurs: Le Président, M. Soltanieh (Président et rapporteur de la Commission de proposition), M. Anand</i>	
Ratification de conventions internationales du travail par la République de Moldova, la Slovaquie et le Japon . . . . .	2
Rapport du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) . . . . .	2
<i>Orateurs: M. Hassen, M. Anand, M. Abente Brun, M. Ernesta, M. Dimitrov, M. De, M. Tetabea, M. Garzon, M<sup>me</sup> Fenton, M. Joseph, M. Patombong, M. Drever, Mgr. Martin, M. Ledezma Vergara, M. Tshiswaka Kabanda, M. Wade, M. Ya Toivo, M. Djemam, M. Arbesser-Rastburg, M. Thakkar, M. Rampak, M. Sunmonu, M. Lister, M. Wojcik, M. Gomez, M. Etty, M. Chacón Díaz</i>	
<i>Dix-septième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) . . . . .	24
<i>Orateurs: M. Aung, M. Mengue Obama Nfube, M. Amare, M. Edström, M. Palkovics, M. Mohamed, M. Adya, M<sup>me</sup> Cano Moreno, M. Romano, M. González González, M. Echavarría, M. Morales, M. Seneviratne, M. Matar, M. Samb, M. Leather, M. Teshome, M. Insua Chang, M. Ros, M. Ibarra Serrano, M. Ghandour, M. Khan, M. Goichea, M. Jurca, M<sup>me</sup> Leguizamon, M<sup>me</sup> Lwin, M. Giuseppi</i>	